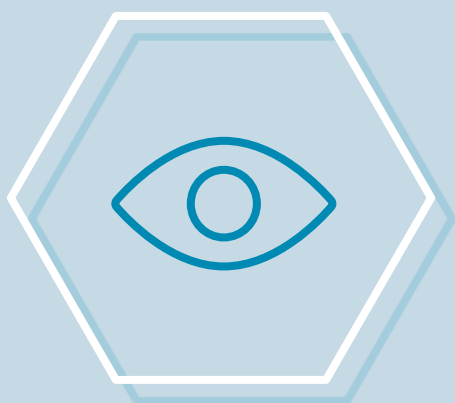




65 163

Nombre de personnes assurées

42 301

Nombre de bénéficiaires de rentes

104,1%

Degré de couverture

86,1%

Degré de couverture économique

CHF 41,0 milliards

Somme au bilan

0,20%

Charge totale pour la gestion de la fortune

8,98%

Performance nette des placements

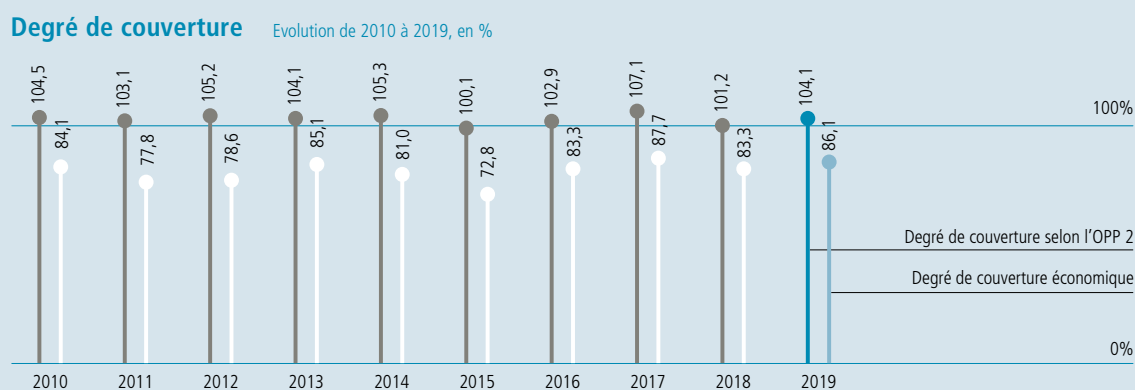
CHF 160

Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente

Faits et chiffres

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 13 caisses de prévoyance ouvertes et 7 caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance avec un seul employeur, PUBLICA gère aussi des caisses de prévoyance communes avec plusieurs employeurs. PUBLICA compte actuellement deux caisses de prévoyance communes ouvertes.

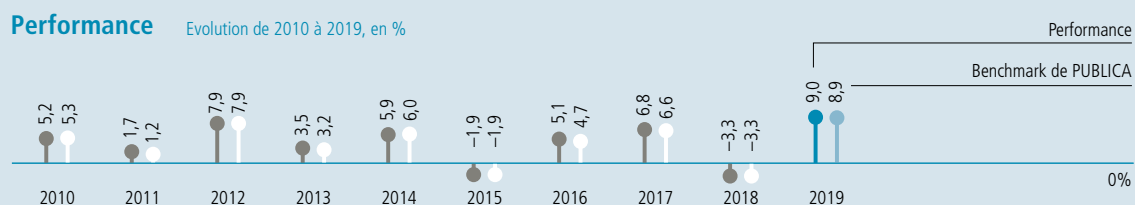


Echelle : 100% = 30 mm

Dans sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits transparents ; c'est pourquoi le taux de transparence en matière de frais est de 100%.

En 2019, la performance s'établit à 8,98%.

Le rapport de gestion a trait à l'institution collective, qui inclut l'ensemble des 20 caisses de prévoyance. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes donnés sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.



Echelle : 100% = 60 mm

Table des matières

	Préface	2
	Compte rendu	4
	PUBLICA – la prévoyance	5
	Orientation de l'entreprise	6
	Investissement à long terme des capitaux et diversification des placements	7
	Compensation des risques au niveau des prestations de prévoyance	11
	Suivi de la clientèle	14
	Collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA	15
	Gestion du risque	16
	Développement durable et engagement	20
	Développement durable et engagement	21
	Investissement responsable	22
	Gouvernance d'entreprise	24
	Structure organisationnelle	25
	Commission de la caisse	26
	Instruments d'information et de contrôle	36
	Assemblée des délégués	37
	Direction et Comité directeur	38
	Indemnités	39
	Organe de révision	41
	Expert en matière de prévoyance professionnelle	41
	Comptes annuels	42
	Bilan et compte d'exploitation	43
	Annexe	47
	1 Bases et organisation	47
	2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	52
	3 Nature de l'application du but	53
	4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	54
	5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture	56
	6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	61
	7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	72
	8 Demandes de l'autorité de surveillance	74
	9 Autres informations relatives à la situation financière	74
	10 Événements postérieurs à la date du bilan	75
	11 Rapport de l'organe de révision	76
	12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	80
	Impressum	84

PUBLICA n'a pas pour but de
générer des profits et gère donc
sa fortune exclusivement dans
l'intérêt des personnes assurées
et des bénéficiaires de rentes.





Préface

Après une année 2018 difficile, c'est une performance globale réjouissante de 8,98% qui ressort de l'exercice sous revue. Les principales catégories d'actifs enregistrent toutes des rendements positifs pour 2019.

Les jalons les plus importants et les plus urgents ont été posés à peine l'année commencée, avec l'abaissement du taux d'intérêt technique et le passage aux nouvelles bases de calcul « LPP 2015 ». En début d'exercice, ces mesures de correction ont entraîné un découvert (degré de couverture global de 97,9%). Mais grâce à l'évolution positive des marchés financiers, il n'a été que de courte durée. Tandis que les actions gagnaient en attractivité, les emprunts sûrs étaient moins demandés. A cet égard, il convient de noter que les emprunts d'Etat ont frôlé leurs niveaux historiques les plus bas en 2019. Mi-août, le rendement d'une obligation de la Confédération à 10 ans se situait à -1,1%, et il n'y a toujours pas de signes avant-coureurs d'une forte hausse des rendements des emprunts d'Etat.

Une performance globale de 8,98%

En 2019, PUBLICA a réalisé une performance nette en matière de placements (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de 8,98% (-3,26% l'année précédente) sur sa fortune totale consolidée, en assurant une couverture des risques de change. Les rendements diffèrent selon les deux stratégies de placement : alors que le résultat atteint 9,2% pour les caisses de prévoyance ouvertes, les caisses de prévoyance fermées, dont la part d'actions est de 10%, affichent une performance de 6,8%. En 2019, les principales catégories d'actifs de PUBLICA ont toutes apporté une contribution positive à la performance globale consolidée. Les actions ont été la catégorie d'actifs la plus performante, avec une contribution de 5,0%. Les obligations ont, quant à elles, contribué à la performance globale à hauteur de 2,9%, et l'immobilier, à hauteur de 0,5%. Au 31 décembre 2019, le degré de couverture global s'établit à 104,1% (101,2% l'année précédente).

Des frais de gestion en baisse

Les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont baissé par rapport à l'année précédente grâce à des investissements dans la technologie et à des processus plus efficaces. En 2019, ils s'élèvent à 160 francs en moyenne (171 francs l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune, qui s'établissent à 0,20%, sont pour leur part légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente (0,19%), mais restent faibles dans l'ensemble.

Quatre caisses de prévoyance fermées en découvert

En se fondant sur le rendement attendu et sur la recommandation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la Commission de la caisse a décidé de réduire à 0,5% le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance fermées au 31 décembre 2019. C'est la raison pour laquelle quatre des sept caisses de prévoyance fermées présentent un découvert réglementaire à la fin de 2019. Le degré de couverture consolidé, toutes caisses de prévoyance fermées confondues, est de 99,4% au 31 décembre 2019.

Développement durable

Afin d'investir de manière responsable dans le cadre de l'activité de placement, les risques liés au changement climatique ont fait l'objet d'une analyse approfondie, qui a abouti à l'élaboration d'un indice boursier climatiquement efficace. Ce nouvel indice vise une amélioration de l'efficacité climatique de l'ensemble du portefeuille d'actions pouvant aller jusqu'à 50% par rapport à l'indice initial, sans qu'il n'en résulte une détérioration du profil risque-rendement.

**Matthias Remund**

Président de la Commission de la caisse PUBLICA

Dieter Stohler

Directeur de PUBLICA

Une offre de portails pour la communication en ligne

La communication électronique avec les groupes de dialogue a de nouveau été étendue au cours de l'exercice sous revue. Outre les employeurs, les membres tant des organes paritaires que de la Commission de la caisse et de ses différents comités disposent désormais d'un accès électronique aux informations qui leur sont nécessaires par le biais du nouveau portail pour les comités. D'autres mesures en vue de l'extension de la communication en ligne aux personnes assurées et bénéficiaires de rentes ont été engagées et les projets correspondants sont entrés dans la phase de conception.

Remerciements

La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient l'ensemble des clients et clientes, des partenaires commerciaux, des membres des organes et des autorités ainsi que des collaborateurs et collaboratrices pour leur collaboration engagée et collégiale et leur confiance.

Matthias Remund
Président de la Commission de la caisse PUBLICADieter Stohler
Directeur de PUBLICA

Compte rendu

Dans la plupart des caisses de prévoyance, le degré de couverture s'est amélioré du fait de la performance positive. Sur les 20 caisses de prévoyance, quatre présentent un découvert. La vigilance marquée de PUBLICA concernant les coûts et la hausse des effectifs d'assurés ont continué à montrer des résultats positifs sur le plan opérationnel : les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont à nouveau pu être abaissés et s'établissent à 160 francs.

PUBLICA – la prévoyance

Au moyen du capital qui lui est confié, PUBLICA doit servir à long terme des rentes ou des prestations de sortie qui permettent aux destinataires de maintenir leur niveau de vie habituel de manière adéquate. Grâce au principe de capitalisation régissant le 2^e pilier, les rentes sont indépendantes du rapport existant entre le nombre des cotisants et celui des bénéficiaires de rentes.

Les conditions suivantes permettent à PUBLICA d'être en mesure de réaliser durablement des rendements aussi élevés que possible : une somme au bilan de 41,0 milliards de francs suisses, des stratégies de placement définies à long terme et qui prennent en compte les risques ainsi que des frais de gestion de la fortune minimaux. Chaque personne assurée ou bénéficiaire de rente, même si elle dispose de peu de moyens, a ainsi accès à une gestion professionnelle de la fortune et profite de la large diversification du placement des capitaux.

Les solidarités au cœur du 2^e pilier permettent, grâce au grand nombre de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes, de disposer à un prix avantageux d'une couverture simple contre les risques de prévoyance (longévité, invalidité et décès) et d'assurer, par ailleurs, la sécurité des survivants en cas de décès d'une personne assurée ou bénéficiaire de rente.

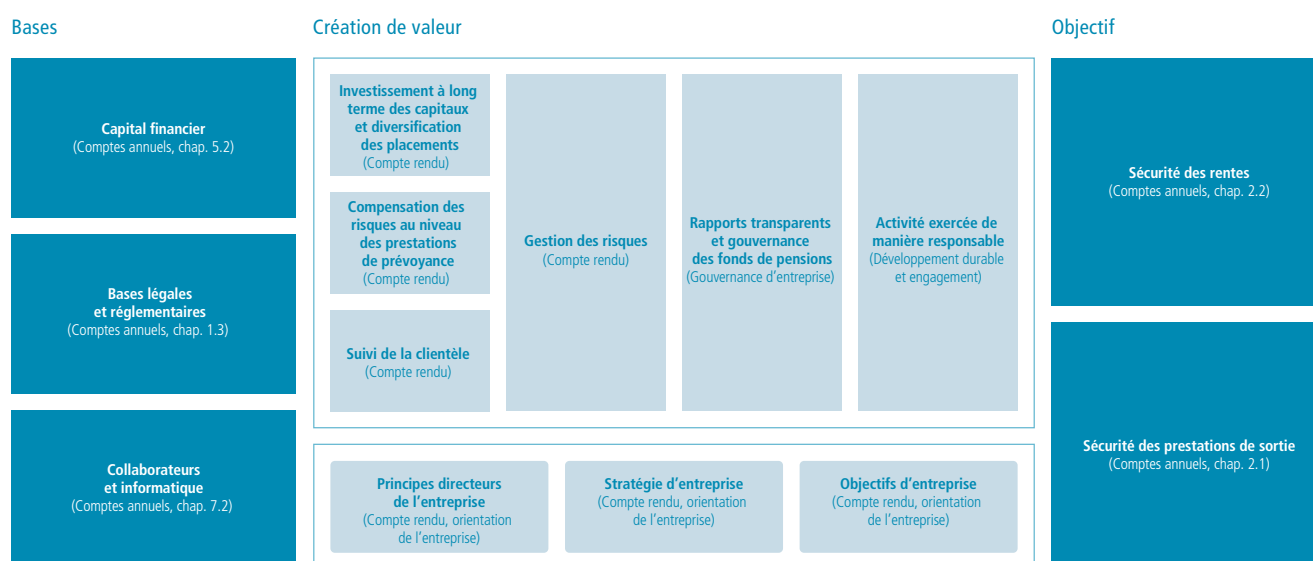
Le 2^e pilier a le gros avantage d'être doté de bases légales et réglementaires qui permettent d'aménager avec flexibilité les besoins individuels en matière de prévoyance. Dans le cadre du suivi de la clientèle, les personnes assurées reçoivent les informations importantes ainsi que les bases de calcul concernant les effets de ces possibles décisions individuelles en matière de prévoyance. Quant aux employeurs, PUBLICA leur offre différentes possibilités d'aménager leur politique de prévoyance.

La gestion des risques apporte une contribution essentielle au maintien sur le long terme d'un équilibre dynamique entre placements et engagements ainsi qu'entre cotisations et prestations. PUBLICA accorde de l'importance à une gouvernance des fonds de pensions moderne, à l'établissement de rapports transparents et au développement durable.

4 sur 20

Nombre de caisses de prévoyance présentant un découvert

Modèle d'affaires de PUBLICA





Orientation de l'entreprise

L'orientation de l'entreprise guide l'activité de PUBLICA.

Principes directeurs de l'entreprise : se positionner en tant que caisse de pensions leader

Les principes directeurs de l'entreprise ont vocation à mobiliser toutes les forces de PUBLICA pour assurer son succès à l'avenir. Chez PUBLICA, nous mettons tout en œuvre au quotidien pour fournir des prestations de prévoyance optimales à notre clientèle. Les lignes de force qui sous-tendent notre ambition sont les suivantes :

- nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2^e pilier ;
- nous nous engageons dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes qui nous sont affiliés ;
- nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations ;
- nous avons une vraie culture du partenariat.

La communication d'entreprise revêt une grande importance pour PUBLICA, qui sait choisir parmi les moyens de communication à sa disposition ceux qui répondront le mieux aux attentes de sa clientèle. A l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, PUBLICA s'emploie toujours à communiquer de façon transparente, intelligible et crédible, et ce, en temps utile. Claire et moderne, notre identité visuelle est le reflet de la compréhension que PUBLICA a d'elle-même.

Stratégie d'entreprise : se maintenir au plus haut niveau

La stratégie d'entreprise pour les années 2019 à 2022 comporte six thèmes clés. En plus du renforcement de la gouvernance des fonds de pensions, une place centrale est accordée aux besoins des employeurs et à ceux des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Attestés par les enquêtes réalisées auprès de notre clientèle, les hauts niveaux de qualité, de transparence et de professionnalisme du service proposé par PUBLICA doivent être maintenus et sans cesse améliorés. Compte tenu du bas niveau persistant des taux d'intérêts, la stratégie met l'accent sur l'orientation financière à long terme et sur une politique de placement correspondante. PUBLICA préfère faire des promesses réalistes en matière de rentes et anticipe lorsqu'il s'agit de déterminer des paramètres actuariels qui ont des implications à long terme, l'objectif étant d'éviter des redistributions systématiques au détriment des personnes assurées. Dans les caisses de prévoyance fermées, en revanche, les porteurs de risques sont limités, ce qui explique que la sécurité de ces rentes à long terme soit un objectif stratégique important. PUBLICA s'efforce par ailleurs d'améliorer toujours plus l'efficacité et l'efficience de l'entreprise PUBLICA afin de maintenir les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente à un faible niveau.

–17%

Réduction des
frais de gestion
administrative
depuis 2014

Objectifs d'entreprise : se donner des objectifs mesurables et réalistes

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes qui lui sont affiliés. C'est pourquoi la Commission de la caisse a procédé, conformément aux recommandations de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, à un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance fermées, qui est passé à 0,5% au 31 décembre 2019. Dans quatre caisses de prévoyance fermées, le degré de couverture selon l'OPP 2 est alors tombé en dessous de 100% et nécessite que des mesures d'assainissement soient prises. La Commission de la caisse entend ainsi apporter une réponse à la faiblesse persistante des taux d'intérêts et au fait que les rendements attendus sur les placements devraient, en dépit d'embellies momentanées, rester bas à long terme.

L'adoption réussie de la nouvelle application dédiée à la prévoyance, qui a été introduite au 1^{er} janvier 2019, a constitué un objectif mesurable important de l'entreprise. Un autre objectif vise à ramener les frais de gestion administrative de l'entreprise PUBLICA à 180 francs. Il a déjà été atteint puisque ces frais sont actuellement de 160 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente.

Investissement à long terme des capitaux et diversification des placements

Philosophie de placement : un portefeuille diversifié et transparent

La fortune de PUBLICA est gérée dans le seul intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

PUBLICA vise une large diversification de la fortune placée pour obtenir différentes primes de risque, par exemple, sur les risques liés aux actions ou encore sur les risques de taux, de crédit ou de liquidité. Réexaminée périodiquement, la stratégie de placement définit la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont par exemple les actions, les emprunts d'Etat, les emprunts d'entreprises, les métaux précieux ou l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA dépend à plus de 90% de cette répartition. C'est pourquoi chaque catégorie d'actifs n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale.

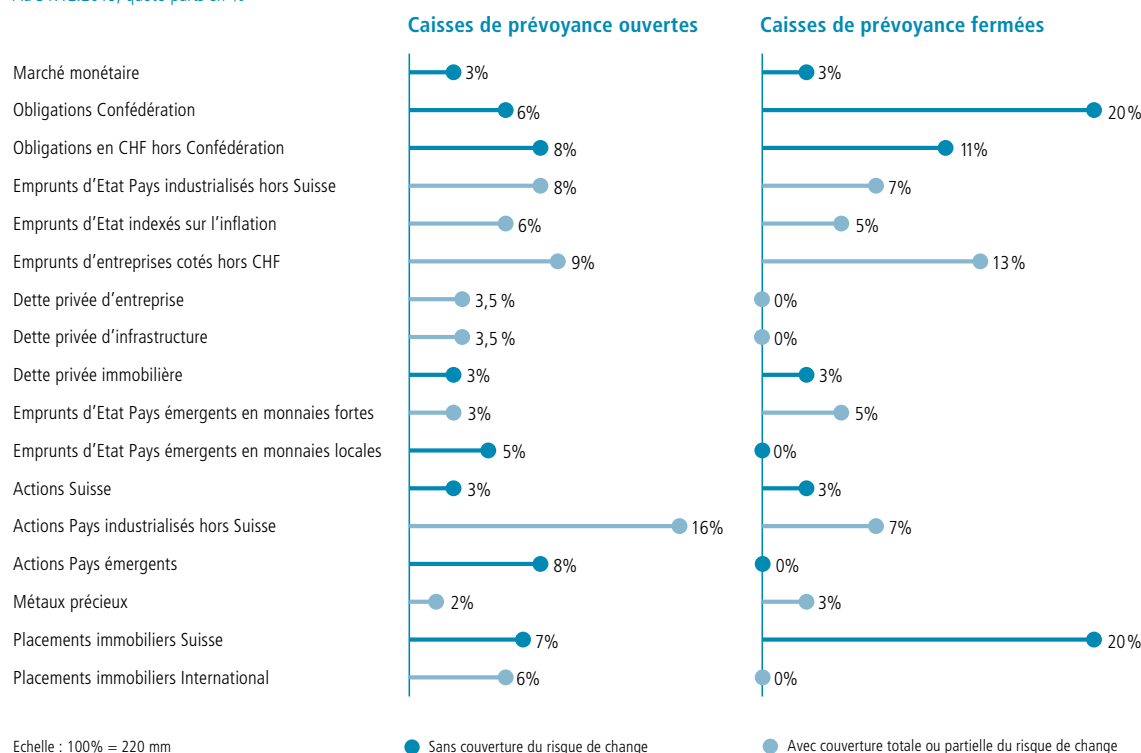
La fortune globale est répartie dans des portefeuilles homogènes, chacun d'eux ne se composant que d'une catégorie d'actifs. Les gestionnaires de fortune sont soumis à un niveau d'exigences élevé qui est le même qu'ils soient internes ou externes. Pour chaque catégorie d'actifs, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie d'actifs ; autrement dit, un dispositif de sauvegarde est prévu pour chaque mandat. Concrètement, cette duplication permet, au besoin, à un deuxième gestionnaire de fortune de prendre immédiatement le relais.

Stratégies de placement : en fonction de la structure et de l'évolution des caisses de prévoyance

Les caisses de prévoyance ouvertes et fermées sont très différentes en termes de structure et d'évolution attendue. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. C'est pourquoi la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes. Le tableau suivant présente les deux stratégies de placement en vigueur :

Stratégie de placement à long terme, par catégorie d'actifs

Au 31.12.2019, quote-parts en %





C'est au premier trimestre 2019 que le processus stratégique de surveillance des risques a été mis en œuvre systématiquement pour la première fois. Ce sous-processus est décisif car il consiste à vérifier les principales hypothèses du dernier processus ALM (Asset Liability Management ou gestion actif-passif), notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs. Si une forte modification des hypothèses risque-rendement est constatée, le processus ALM, à savoir la révision des stratégies de placement, doit être repris depuis le début.

Lors de sa séance du 14 mars 2019, le Comité de placement a décidé de ne pas relancer le processus ALM dans la mesure où les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs n'ont pas connu de fortes modifications.

Evolution de la conjoncture économique et des marchés financiers

Alors qu'en 2018, les actions et les obligations avaient, pour une large part, réalisé des rendements négatifs, les marchés financiers ont, en 2019, été auréolés de rendements positifs d'un niveau supérieur à la moyenne. L'indice boursier américain S&P 500 a ainsi fait un bond de près de 30% pendant l'année sous revue pour atteindre en décembre un nouveau record historique. L'indice boursier suisse SPI a fait encore mieux en progressant, lui, de 31%.

En dépit des effets négatifs de la guerre commerciale avec la Chine et bien que les impulsions positives attendues de la réforme fiscale de l'année précédente ne se soient pas concrétisées (effet de base), la croissance de l'économie américaine a poursuivi son cours. Avec 121 mois d'affilée, elle a entériné en juillet le record de la plus longue phase d'expansion depuis le début des relevés statistiques en 1854. A la différence des périodes d'essor antérieures, cette phase-ci s'est caractérisée par un taux de croissance plus faible et un taux d'inflation très modéré. Aux Etats-Unis, la croissance du produit intérieur brut (PIB) comme les prix à la consommation ont augmenté de plus de 2% en 2019. Le taux de chômage, qui s'est établi à 3,5%, est le plus faible depuis 1969.

En Europe, l'évolution économique a été contrastée. En Allemagne et en Italie, le PIB a connu une progression minimale en 2019, alors qu'elle a été d'environ 2% en Espagne et aux Pays-Bas. Globalement, la croissance du PIB et les prix à la consommation dans la zone euro ont augmenté de plus de 1%.

Dans les pays émergents, la croissance du PIB se situe dans une fourchette comprise entre +6% en Chine et en Inde et -3% en Argentine.

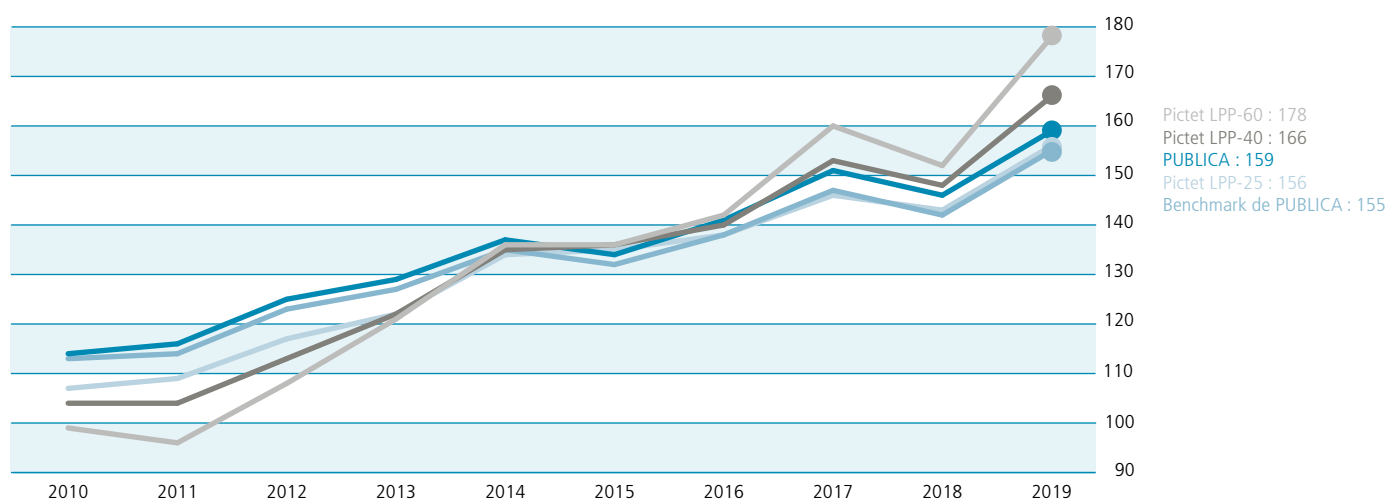
Pour plus de détails sur l'évolution économique, nous vous renvoyons aux bulletins trimestriels de la **Banque nationale suisse**.

Performance

En 2019, PUBLICA a réalisé une performance nette (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de 8,98% sur la fortune totale consolidée de ses 20 caisses de prévoyance, en assurant une couverture des risques de change. Sans couverture des risques de change, la performance nette consolidée aurait été de 9,18%. La performance globale nette s'est avérée supérieure de 0,06% à celle du benchmark de PUBLICA (8,92%), ce qu'il faut notamment attribuer à des sélections et des décisions tactiques positives (env. 0,26%) et à des frais de gestion de fortune relativement faibles (0,20%).

Performance cumulée

Evolution de 2010 à 2019, indexée (année 2005 = 100) en %



Echelle : 100% = 60 mm, 1 point d'indice = 0,6 mm

Source : indices Pictet LPP 2000

Pendant l'exercice, les deux stratégies de placement ont généré des rendements différents. Avec 9,21%, le rendement des caisses de prévoyance ouvertes est légèrement supérieur à la performance de 8,84% réalisée par l'indice Pictet LPP-25, qui a une pondération en actions comparable de 25%. Les caisses de prévoyance fermées, dont la part en actions est de 10%, affichent une performance de 6,84%. La comparaison avec les indices Pictet LPP-25, LPP-40 et LPP-60 révèle que la part d'actions a eu une incidence décisive sur la performance, en ce sens que plus elle est élevée, plus le rendement réalisé en 2019 l'est aussi.

Les principales catégories d'actifs ont toutes assuré une contribution positive à la performance globale de PUBLICA ; en tout premier lieu, les actions, qui contribuent à hauteur de 5,0% à la fortune globale consolidée. Dans cette catégorie d'actifs, les actions qui clôturent avec les meilleurs résultats sont celles des principales régions que sont la Suisse (avec plus de +30%), l'Amérique du Nord (+26%) et l'Europe (+22%). Dans les régions principales Japon, Pacifique hors Japon et Pays émergents, les rendements sur actions s'établissent entre 13% et 16%.



En raison de la nouvelle baisse des taux et du resserrement de l'écart de rendement (credit spreads), les obligations des différentes régions monétaires ont connu une évolution positive au cours de l'année écoulée. Au sein de la catégorie d'actifs des obligations, ce sont les emprunts d'Etat des pays émergents en dollar américain (USD) qui affichent le meilleur rendement avec 12,8%, alors que les emprunts d'Etat canadiens obtiennent le plus mauvais résultat, avec 1,1%. La contribution des obligations au rendement global consolidé de PUBLICA s'élève à 2,9%.

En ce qui concerne l'immobilier, le résultat annuel est une nouvelle fois positif : à la fin de l'exercice, les immeubles suisses détenus directement (revalorisation incluse) affichent un rendement de 6,6%, alors que celui des fonds immobiliers étrangers (avec couverture des risques de change) s'élève à 1,8%. Cette catégorie d'actifs a donc contribué à hauteur de 0,5% à la fortune globale consolidée de PUBLICA au cours de l'année écoulée.

Pour des raisons de diversification, PUBLICA investit une partie de sa fortune en métaux précieux comme l'or ou l'argent. Cette catégorie d'actifs a généré un rendement de plus de 15%, soit une contribution de 0,3% au rendement global.

Le rendement moyen annuel de PUBLICA sur l'horizon de placement 2000 à 2019 s'élève à 3,2%. Il est donc supérieur de 0,2% par an au rendement du benchmark de PUBLICA, qui s'établit à 3,0%.

Compensation des risques au niveau des prestations de prévoyance

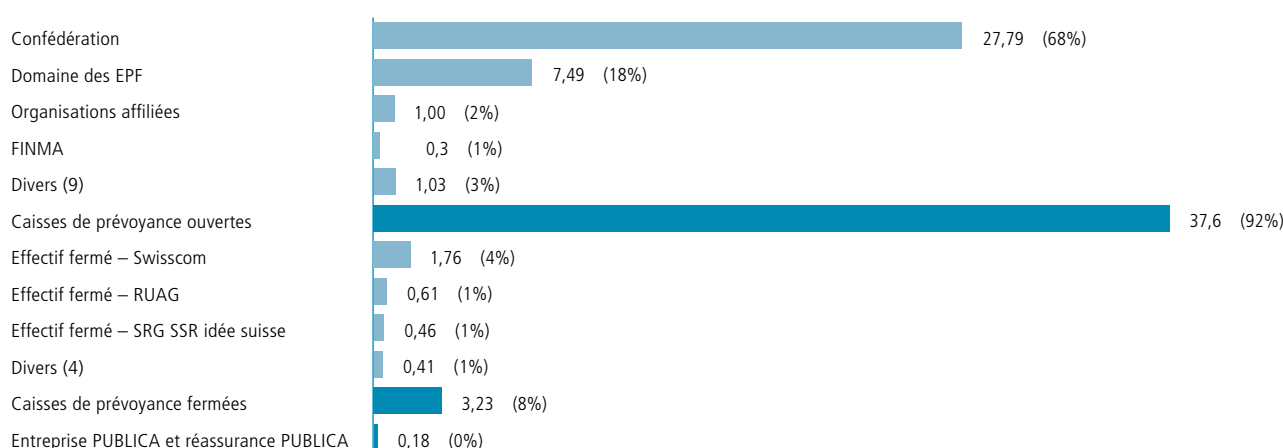
Institution collective : des caisses de prévoyance ouvertes et fermées, indépendantes les unes des autres

Les transferts de risques au niveau des prestations de prévoyance en cas de longévité, d'invalidité et de décès n'interviennent qu'au sein de chacune des caisses de prévoyance ouvertes et fermées de PUBLICA. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique.

La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Transférer les risques à la réassurance permet de les répartir entre un plus grand nombre de personnes assurées et d'empêcher ainsi que les différentes caisses de prévoyance ne soient exposées à des fluctuations plus grandes de leur charge financière.

Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2019, en milliards de CHF et en % de la somme au bilan



Echelle : 1 milliard de CHF = 3 mm Bleu clair = caisse de prévoyance spécifique, bleu foncé = total

Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes. Au sein des caisses de prévoyance ouvertes, on compte des caisses de prévoyance autonomes (non réassurées) ainsi que des caisses de prévoyance réassurées.

Évaluées avec un taux d'intérêt technique de 2,0%, les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 103,6% et 109,1% (entre 99,9% et 104,4% l'année précédente). En raison de la performance positive des placements, les degrés de couverture se sont globalement améliorés en 2019. Les différences constatées entre les caisses de prévoyance concernant l'évolution de leur degré de couverture tiennent notamment au fait qu'elles n'ont pas la même sinistralité et qu'elles suivent chacune leur propre politique en matière de rémunération et de prévoyance.

Les degrés de couverture économiques se situent dans une fourchette comprise entre 84,9% et 107,0% (entre 82,2% et 103,1% l'année précédente). Lors du calcul du degré de couverture économique, les engagements sont estimés à une valeur proche du marché.



Caisses de prévoyance fermées

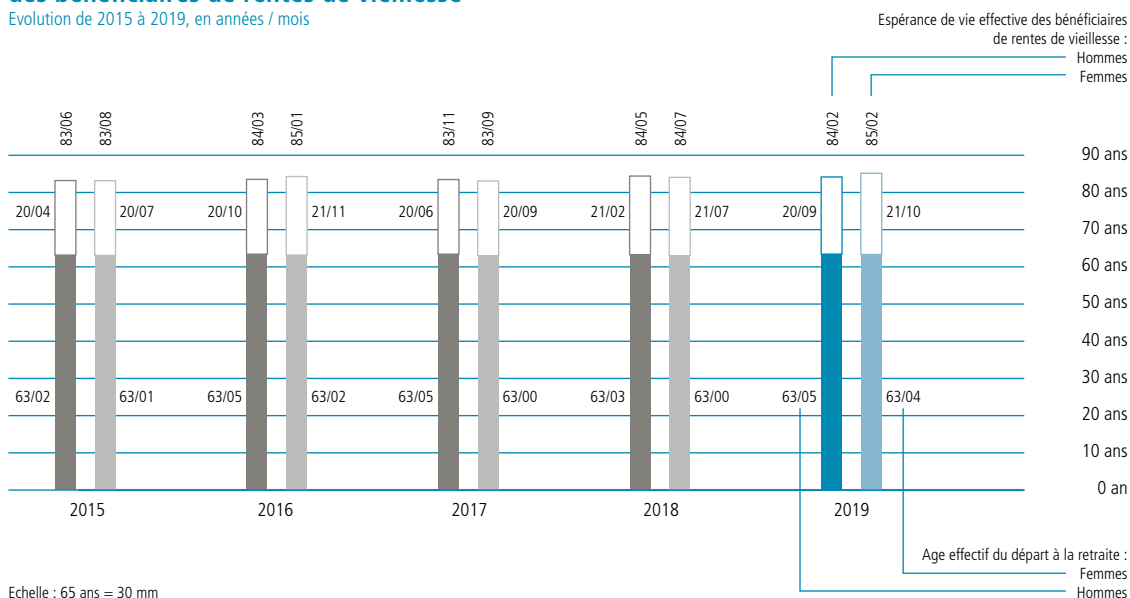
Les caisses de prévoyance fermées sont uniquement composées de bénéficiaires de rentes qui sont issus soit des entreprises fédérales qui ont acquis leur autonomie au tournant des années 2000 (Swisscom et RUAG, notamment), soit des organisations affiliées. En 2019, le degré de couverture des caisses de prévoyance fermées se situe entre 95,6% et 111,1% (entre 105,1% et 114,1% l'année précédente). Les caisses de prévoyance fermées sont évaluées en appliquant un taux d'intérêt technique de 0,5%. Du fait de la faiblesse des taux d'intérêts et de l'effritement des rendements qui en résulte, il existe un risque sérieux que les engagements ne soient pas entièrement couverts sans un apport financier. Ce risque financier est mis en évidence par le degré de couverture économique qui se situe entre 82,3% et 102,2% (entre 81,9% et 98,3% l'année précédente). PUBLICA et le Département fédéral des finances font régulièrement le point sur la situation (cf. chapitre 9.1).

Evolution de l'âge effectif du départ à la retraite et de l'espérance de vie effective

L'âge effectif du départ à la retraite reste stable, aux alentours de 63 ans. Cette « évolution » ne suit toutefois pas le rythme de progression de l'espérance de vie moyenne effective des bénéficiaires de rentes.

Age effectif du départ à la retraite et espérance de vie moyenne effective des bénéficiaires de rentes de vieillesse

Evolution de 2015 à 2019, en années / mois



Pour ce qui est de PUBLICA, il n'y a pas de différence notable de comportement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le départ à la retraite.

Caisses de prévoyance ouvertes : calcul de la redistribution

PUBLICA est financée selon le principe de la capitalisation. Les redistributions systématiques à long terme des revenus de la fortune entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes sont donc étrangères à ce système de financement. « Redistribution », dans l'acception particulière que PUBLICA lui donne pour l'exercice sous revue, signifie qu'à long terme, la part des frais des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes n'est pas répartie en proportion de leurs capitaux de prévoyance.

Redistribution concernant les caisses de prévoyance ouvertes

2019, en millions de CHF

	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes	Total
Rémunération	-194	-320	-514
Constitution de la provision pour changement de bases 0,6%	-130	-123	-254
Frais en lien avec l'adaptation des paramètres techniques	13	-1076	-1063
Part (effective) aux frais des personnes assurées / des bénéficiaires de rentes	-311	-1520	-1831
Part aux frais en fonction du capital de prévoyance	-919	-912	-1831
Redistribution en faveur (+) / au détriment (-) des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes	-608	608	

Evolution historique	Unités	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes
2019	millions de CHF	-608,0	608,0
2018	millions de CHF	-86,0	86,0
2017	millions de CHF	-6,0	6,0
2016	millions de CHF	-93,0	93,0

Au poste Frais en lien avec l'adaptation des paramètres techniques, un montant positif signifie que les dissolutions de provisions ont été supérieures aux frais effectifs des personnes actives.

La forte augmentation de la redistribution en 2019 s'explique par le changement de bases réalisé au 1^{er} janvier 2019 (passage au tarif « LPP 2015 » ; taux d'intérêt technique de 2%), qui a entraîné une hausse des réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes.

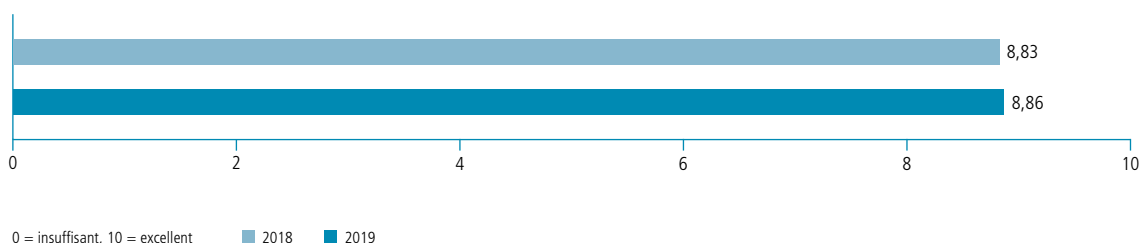


Suivi de la clientèle

La satisfaction de la clientèle est un objectif important de l'entreprise PUBLICA. C'est la raison pour laquelle PUBLICA offre à sa clientèle un service complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur ou une interlocutrice qui leur sont personnellement attribués. Le service à la clientèle, le site Internet, les simulateurs de calcul en ligne ainsi que les moyens d'information mis régulièrement à disposition apportent, en plusieurs langues, des réponses adéquates et adaptées aux besoins de la clientèle en matière de prévoyance professionnelle vieillesse. PUBLICA propose aussi des séminaires sur la prévoyance et le départ à la retraite et mesure le niveau de satisfaction de sa clientèle en réalisant régulièrement des enquêtes auprès de cette dernière.

Satisfaction de la clientèle

Valeur moyenne pour 2019 sur une échelle de 1 à 10, comparée à l'année précédente



PUBLICA s'enquiert systématiquement de la satisfaction des personnes assurées lors de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé de capital dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. La qualité des contacts avec PUBLICA et des moyens d'information qu'elle met à la disposition de sa clientèle est évaluée sur une échelle de 0 (insuffisant) à 10 (excellent). En 2019, l'enquête réalisée auprès de la clientèle a abouti à une valeur moyenne légèrement supérieure à celle de l'année précédente avec un résultat de 8,9 (8,8 en 2018).

Auprès des employeurs également, PUBLICA conduit périodiquement des enquêtes. Au vu des résultats de l'enquête de 2019, PUBLICA peut se féliciter d'un niveau de satisfaction et de fidélisation exceptionnellement élevé. 80% des employeurs interrogés sont très satisfaits.

Collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA

Les collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA constituent la ressource la plus importante pour ce qui est de gérer le capital de prévoyance confié à PUBLICA et d'apporter des prestations de service de qualité au sein du 2^e pilier. Tous les deux ans au moins, un organisme indépendant est chargé de réaliser une enquête auprès du personnel. Selon l'enquête menée en 2019, environ 90% des collaborateurs et collaboratrices se disent globalement très satisfaits, satisfaits ou plutôt satisfaits.

PUBLICA établit, chaque année, depuis 2015, un rapport sur le développement durable de son exploitation opérationnelle. Cet état des lieux est notamment dressé dans les domaines de la « Préservation des ressources naturelles » et des « Collaborateurs et collaboratrices ». Par la suite, des mesures sont définies, si nécessaire.

Au niveau du personnel, l'effectif a légèrement baissé par rapport à l'année précédente et compte actuellement 126 personnes, dont 53 travaillent à temps partiel, ce dernier étant nettement plus représenté chez les femmes que chez les hommes. Le nombre de postes est lui aussi en léger recul et représente 108,9 postes équivalents temps plein.

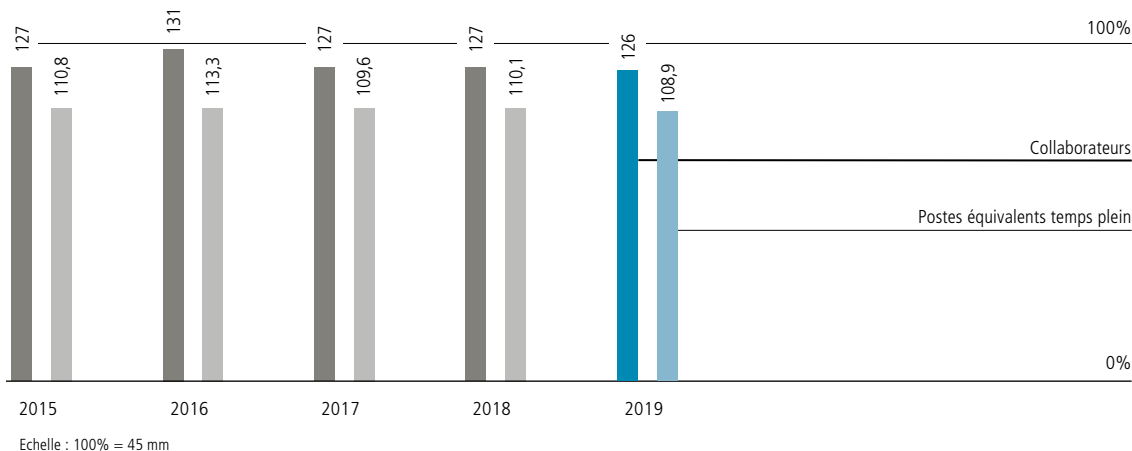
36%

Pourcentage de collaborateurs et collaboratrices ayant suivi un cours de formation professionnelle ou de perfectionnement

Personnel de PUBLICA

Evolution de 2015 à 2019

En nombre moyen de collaborateurs et de postes équivalents temps plein en fin d'année, comparé avec 2015 = 100%



La répartition par genre au sein du personnel est de 44% de femmes pour 56% d'hommes. La proportion de femmes reste inchangée à 25% au sein de la Commission de la caisse et à 29% au sein du Comité directeur élargi. PUBLICA est consciente qu'elle doit intensifier ses efforts pour augmenter dans ses effectifs la proportion de femmes ayant des responsabilités de conduite.

PUBLICA encourage la formation continue : 36% de son personnel a suivi un cours de formation ou de perfectionnement. Chaque année, PUBLICA propose en outre deux places d'apprentissage comme employé de commerce. La part des jeunes en apprentissage représente 5% du personnel. PUBLICA collabore avec huit autres institutions de prévoyance dans le but de professionnaliser toujours plus la formation des apprentis et d'exploiter les synergies.



Gestion du risque

Politique en matière de risque : proactivité et prudence

Un management de la qualité probant et un système de contrôle interne (SCI) efficace sont des composantes essentielles de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne seront vraisemblablement pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque au niveau opérationnel ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

Processus d'investissement et de gestion du risque : un élément essentiel du SCI

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie intégrante du processus de placement de PUBLICA. Il encadre, au sein de la gestion de fortune, l'identification, la mesure, le pilotage et la surveillance des risques ainsi que la définition d'un seuil d'acceptation du risque (ce qui signifie que les risques résiduels sont connus et tolérables). Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte trois niveaux de risque : les risques stratégiques, les risques tactiques et les risques liés à la mise en œuvre.

Les risques qui pourraient affecter durablement l'exécution du mandat de prestations doivent faire l'objet d'un pilotage actif dans le cadre du processus d'investissement et de gestion du risque. Ces risques sont dits stratégiques parce que ce sont ceux dont l'incidence est la plus grande sur l'accomplissement du mandat de prestations, alors que les conséquences possibles des risques liés à la mise en œuvre et des risques tactiques sur ce mandat de prestations sont moins étendues, même si elles ne sont pas négligeables pour autant.

Risques stratégiques

La politique de placement à long terme sert l'objectif suprême et vise donc à garantir le mandat de prestations. Elle définit les conditions-cadres qui, chez PUBLICA, sont déterminantes en matière de gestion de la fortune, et constitue par conséquent un sous-processus à l'échelon des risques stratégiques. En effet, c'est au sein de ce sous-processus que la philosophie de placement est examinée, les tendances à long terme analysées, les catégories d'actifs autorisées définies et le budget risque stratégique fixé. Par « long terme », il faut entendre un horizon de plus de dix ans, qui correspond par ailleurs aux engagements de PUBLICA.

L'examen de la stratégie de placement constitue un autre sous-processus mis en œuvre au niveau des risques stratégiques. Ce sous-processus est encadré par les filets de sécurité définis par la politique de placement à long terme et correspond au processus classique de gestion actif-passif (asset liability management ; ALM). L'asset liability management consiste à ajuster et contrôler les interdépendances, d'une part, entre l'actif et le passif du bilan et, d'autre part, entre la structure et l'évolution attendue de l'effectif des personnes assurées. Le but d'une étude ALM est de définir une stratégie de placement qui s'intègre dans le budget risque imparti et qui, par conséquent, soit en adéquation avec la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Il est essentiel que, dans le cadre de ce sous-processus, PUBLICA réexamine annuellement sa capacité de risque ainsi que les principales hypothèses sur lesquelles elle se fonde, notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs.

Pour le pilotage des risques qualitatifs (aspects écologiques, technologiques et sociaux) susceptibles d'avoir, à moyen ou long terme, des incidences financières négatives sur la fortune placée, PUBLICA mène une approche globale en matière de développement durable qu'elle désigne par la formule « **Investir de manière responsable** ». Elle s'articule autour de trois domaines principaux : l'exercice des droits d'actionnaire, l'intégration des aspects ESG dans le portefeuille de titres et l'intégration des mêmes aspects ESG dans les placements immobiliers. Les aspects ESG ont trait à l'environnement (E), au social (S) et à la gouvernance d'entreprise (G).

Risques tactiques

Par principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques doivent être en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écarteront donc de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire que ce faisant, ils généreront une plus-value ou réduiront le risque durablement. Les positions tactiques maximales autorisées sont adoptées par la Commission de la caisse, en même temps que les stratégies de placement.

Risques liés à la mise en œuvre

Le but de ce processus de risque est double : d'une part, empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget risque stratégique, qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée, et d'autre part, garantir dans les délais les versements de prestations en cours. A tous les échelons, les risques individuels significatifs sont par conséquent identifiés et réduits de manière appropriée.

Risque actuariel : résultat en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise dès lors que les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent plus à la réalité.

Chaque année, PUBLICA contrôle les résultats en matière de risque concernant les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes. Pour les personnes bénéficiaires de rentes, elle compare les capitaux susceptibles d'être libérés avec ceux qui l'ont effectivement été suite au décès de bénéficiaires de rentes. Cette méthode permet de déterminer l'écart existant, pour l'année concernée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement intervenus. La démarche est la même pour les personnes assurées : les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont comparées avec les cas effectivement survenus. La différence entre la prime de risque et le sinistre effectif correspond aux pertes ou gains actuariels de chaque année, par caisse de prévoyance.



Résultat en matière de risque concernant les personnes assurées

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de 44,2 millions de francs.

Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, toutes caisses de prévoyance confondues

Evolution de 2011 à 2019, en millions de CHF, en nombre ou en %

2019	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	77,3	-32,4	44,9	81
Cas de décès	millions de CHF	3,3	-4,0	-0,7	40
Total	millions de CHF	80,6	-36,4	44,2	121
Gain assuré	millions de CHF	5 234	5 234		
Prime de risque réglementaire requise	%	1,54%	0,70%		

2018	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	102,0	-55,1	46,9	120
Cas de décès	millions de CHF	4,3	-6,6	-2,3	38
Total	millions de CHF	106,3	-61,7	44,6	158
Gain assuré	millions de CHF	5 135	5 135		
Prime de risque réglementaire requise	%	2,07%	1,20%		

Evolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres
2019	%	1,54%	0,70%
2018	%	2,07%	1,20%
2017	%	2,07%	1,50%
2016	%	2,07%	0,86%
2015	%	2,07%	1,20%
2014	%	3,03%	0,74%
2013	%	3,04%	0,71%
2012	%	3,16%	1,00%
2011	%	3,35%	

Résultat en matière de risque concernant les bénéficiaires de rentes

Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, le résultat en matière de risque présente au total un gain de quelque 27,7 millions de francs. Ce dernier provient de gains d'environ 11,1 millions de francs sur les rentes de survivants, de 7,9 millions de francs sur les rentes d'invalidité et de 8,7 millions de francs sur les rentes de vieillesse.

Risque opérationnel : vérification annuelle interne du SCI

Un risque opérationnel est le risque de pertes qui pourraient découler d'événements extérieurs négatifs ou de l'inadéquation voire de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Le management de la qualité vérifie chaque année que les contrôles internes correspondent à la situation du moment et aux exigences actuelles. Aucune faille importante n'a été décelée lors de la vérification du système de contrôle interne effectuée en 2019.

Risque juridique et réglementaire

Il y a risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires ne sont pas respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité civile ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas transposées dans des réglementations internes, ou seulement de manière lacunaire, ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit au niveau interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance.



Développement durable et engagement

PUBLICA s'engage en faveur du développement durable en intégrant dans ses processus de décision des facteurs financiers et non financiers (critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite d'entreprise).

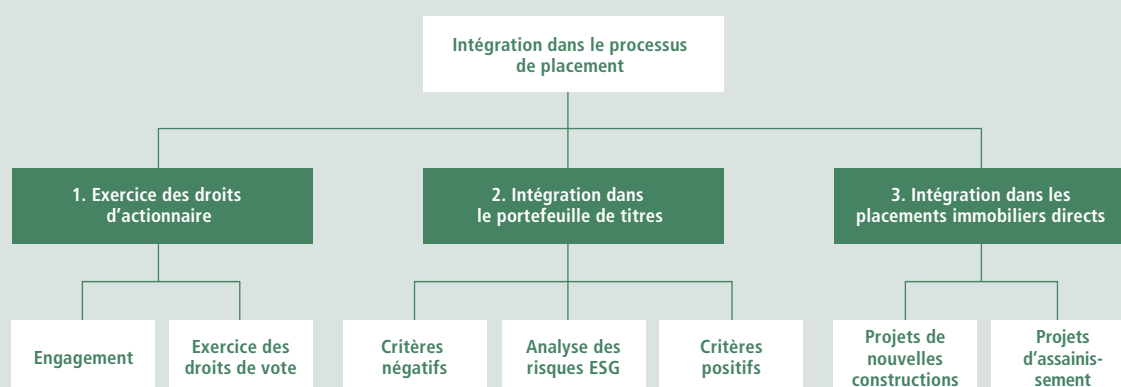


Développement durable et engagement

PUBLICA s'engage en faveur du développement durable en intégrant dans ses processus de décision des facteurs financiers et non financiers (critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite d'entreprise). L'approche en matière de développement durable révisée en mai 2019 répond aux caractéristiques suivantes :

- Elle est globale afin de prendre en compte, autant que possible, toutes les catégories d'actifs.
- Elle est intégrée et donc constitutive du processus de placement.
- Elle répond à des critères objectifs.
- Elle est transparente et compréhensible.

L'approche en matière de développement durable de PUBLICA englobe les stratégies de développement durable représentées dans le schéma ci-après :

**39%**

Pourcentage de rejets partiels ou totaux de rémunérations globales



Investissement responsable

L'investissement responsable englobe les domaines suivants :

Exercice des droits d'actionnaire

PUBLICA assume la responsabilité qui lui incombe au titre de propriétaire à deux niveaux. D'une part, elle exerce ses droits de vote dans les sociétés cotées en Suisse et d'autre part, elle recherche le dialogue avec certaines entreprises en Suisse ou à l'étranger (engagement).

En 2019, PUBLICA a exercé son droit de vote – guidé par les intérêts à long terme des actionnaires – au cours de 42 assemblées générales. Comme le montrent ses votes communiqués avec transparence sur son site publica.ch, PUBLICA a rejeté dans 39% des cas le rapport sur la rémunération. Sur mandat de PUBLICA, Inrate SA a conduit les processus de dialogue engagés avec différentes entreprises suisses. Au nombre des thématiques abordées figurent les produits et services verts, le présentisme, les droits humains, les critères ESG dans le système de rémunération ainsi que les compétences du conseil d'administration. S'agissant des entreprises étrangères opérant dans les secteurs de l'acier et des matériaux de construction, c'est l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR ; svvk-asir.ch) qui instaure des dialogues spécifiques autour du climat, sur mandat de ses membres.

Intégration dans le portefeuille de titres

D'une part, l'intégration dans le portefeuille de titres intervient en vérifiant régulièrement les placements à l'aide de critères objectifs. D'autre part, les entreprises qui ne remplissent pas les règles normatives de PUBLICA sont exclues (critères négatifs).

Chaque année, les risques difficilement quantifiables dans les domaines de l'environnement (E), du social (S) et de la gouvernance d'entreprise (G) sont priorisés en vue d'une analyse approfondie (analyse des risques ESG). Les risques étudiés sont ceux susceptibles d'avoir des répercussions financières significatives sur les différentes entreprises ou branches.

Les critères positifs sont surtout utilisés lors de la constitution du portefeuille d'emprunts d'infrastructures. Ainsi, pour un même rapport risque-rendement, les investissements présentant le meilleur profil ESG sont privilégiés. On préférera par exemple le financement de projets dans le domaine des énergies renouvelables, tels que les parcs éoliens ou les installations photovoltaïques, au financement de centrales à gaz.

Depuis 2016, PUBLICA a exclu tous les producteurs de charbon des portefeuilles d'actions et d'obligations à l'échelle mondiale, après une analyse approfondie sur les risques liés au changement climatique. En 2017, c'est la question des cyberrisques qui a été désignée comme prioritaire et fait l'objet, à son tour, d'une analyse approfondie, avant que le thème du changement climatique soit à nouveau retenu en 2018. Cette dernière étude a abouti à l'élaboration d'un indice boursier climatiquement efficace, qui a été approuvé fin 2019. Le nouvel indice vise une amélioration de l'efficacité climatique de l'ensemble du portefeuille d'actions pouvant aller jusqu'à 50% par rapport à l'indice initial, sans qu'il n'en résulte une détérioration du profil risque-rendement par rapport à l'indice antérieur. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles sur publica.ch, où sera également publié pour la première fois courant 2020 un rapport sur les risques climatiques.



Intégration dans les placements immobiliers directs

Dans le monde, les biens immobiliers sont responsables d'environ 33% de toutes les émissions de CO₂ et d'environ 40% de la consommation d'énergie. PUBLICA dispose d'un portefeuille immobilier récent et de qualité en Suisse. (Sur tous les immeubles, les trois-quarts ont été construits après l'an 2000). La question écologique fait partie intégrante de la gestion institutionnalisée du risque et entre en ligne de compte tant dans les prises de décision stratégiques qu'opérationnelles à chaque phase du cycle de vie des immeubles. Dès lors qu'elles font sens du point de vue économique et qu'elles sont réalisables sur le plan technique, des mesures de réduction des émissions de CO₂ sont mises en œuvre, notamment l'installation de systèmes de chauffage à haute efficacité énergétique, l'isolation de l'enveloppe des bâtiments ou l'ajout de systèmes alternatifs de production d'énergie. D'autres thèmes tels que l'emploi de systèmes d'éclairage basse consommation, le recours à des végétaux indigènes et la sensibilisation des locataires à la préservation des ressources sont également pris en compte.

Code de déontologie

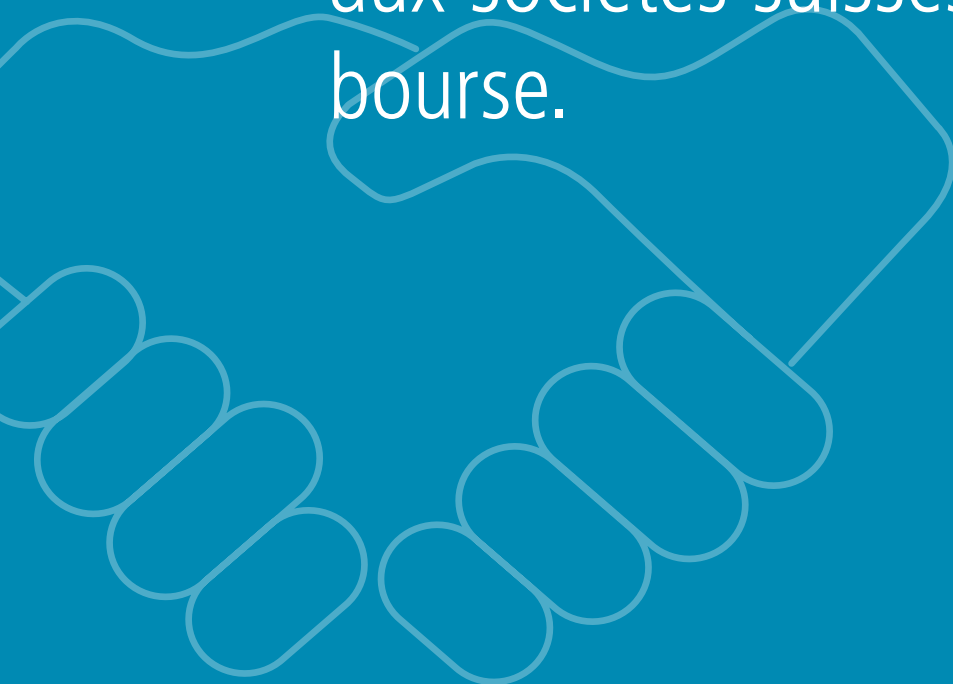
PUBLICA exerçant des fonctions de nature fiduciaire, son comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA s'engage à en respecter la Charte, le code de déontologie contraignant des caisses de pensions. Le règlement de compliance de PUBLICA garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille uniquement avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP. Lorsque les partenaires externes sont soumis à une autorité de surveillance reconnue ou à un corpus réglementaire qui remplissent, par analogie, les exigences de la Charte de l'ASIP en matière de loyauté et d'intégrité, PUBLICA est également fondée à établir une relation d'affaires avec eux.



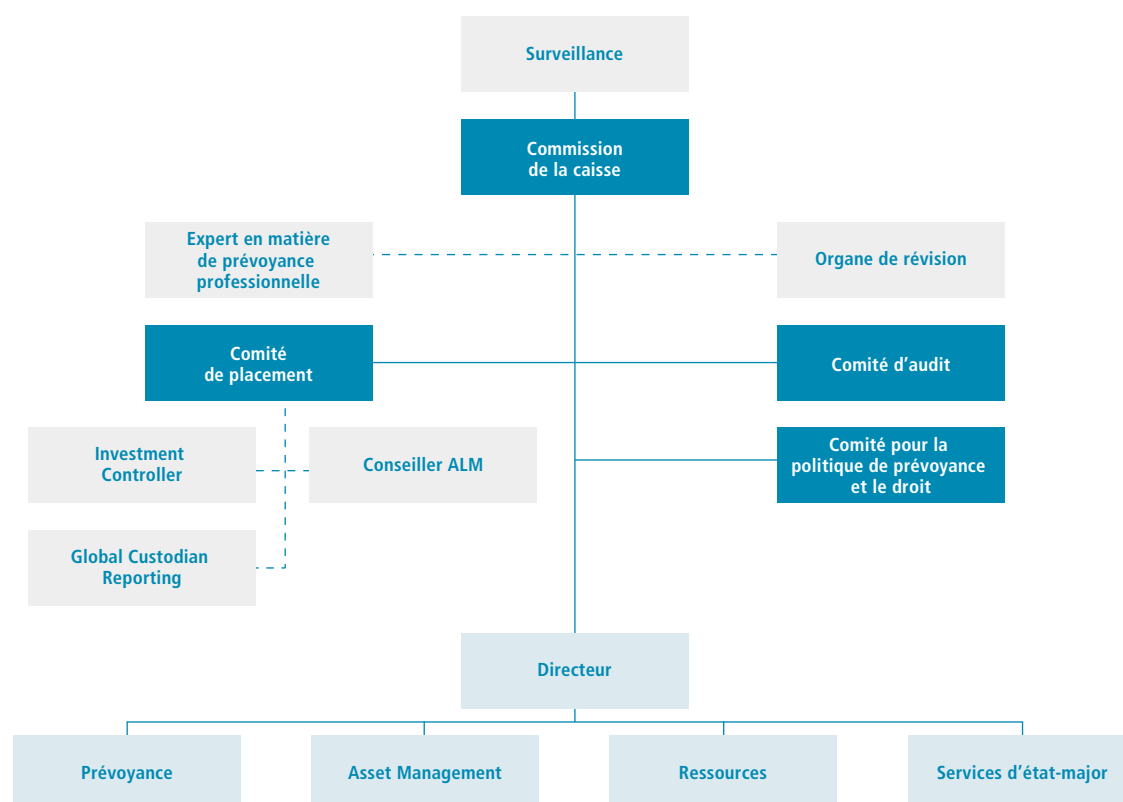
Gouvernance d'entreprise

Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour établir des rapports répondant aux exigences de transparence, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse.





Structure organisationnelle



Suite à la réorganisation intervenue au 1^{er} août 2019, la division Finances a été intégrée dans le domaine Ressources.

En sa qualité d'instance centrale totalement indépendante de l'exploitation opérationnelle, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. Ses comités examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de leur compétence. L'autorité de surveillance, en tant qu'instance suprême et indépendante, surveille les activités de PUBLICA.

**7 à 9
ans**

Durée maximale
du mandat
de l'expert en
matière de
prévoyance pro-
fessionnelle et de
la société d'audit



Commission de la caisse

29

Nombre de
séances de la
Commission de la
caisse et de ses
comités

Le mandat de la Commission de la caisse dure quatre ans. Les membres de la Commission de la caisse nomment la Direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle de l'institution collective. L'adoption de règlements et un certain nombre de compétences en matière financière, telles que la fixation de directives de placement relatives aux titres et à l'immobilier et l'approbation du budget et des comptes annuels, font également partie des attributions que l'art. 51a LPP et la loi relative à PUBLICA reconnaissent à la Commission de la caisse, sans les énumérer de manière exhaustive.

La présidence de la Commission de la caisse est composée d'une personne représentant les employeurs et d'une personne représentant les employés. Celles-ci exercent à tour de rôle, pendant deux ans, la présidence et la vice-présidence. Un nouveau mandat ayant débuté le 1^{er} juillet 2019, Matthias Remund, représentant des employeurs, a été élu président et Prisca Grossenbacher-Frei, représentante des employés, a été élue vice-présidente.

La Commission de la caisse a institué les comités permanents suivants : le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a convoqué des séances six fois, le Comité de placement treize fois (conférences téléphoniques comprises), le Comité d'audit six fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit quatre fois. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont suivi 36,5 journées de formation externe (contre 34,5 l'année précédente), dont 19 (contre 20 l'année précédente) ont bénéficié du soutien financier de PUBLICA, ce qui correspond à une moyenne de 1,1 jour de formation par membre.

Au 31 décembre 2019, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique) :



Alvarez Cipriano

Activité

Office fédéral du logement, responsable du service juridique

Formation

Avocat

Représentant les

employés

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité de placement

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Commission du fonds pour la politique foncière et immobilière, Berne : membre



Buntschu Kurt

Activité

Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse

Formation

Economiste d'entreprise ESCEA, gérant de caisse de pensions DF

Représentant les

employeurs

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2002

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Membre d'organes paritaires

Représentant des employeurs au sein de la caisse de prévoyance des organisations affiliées

Mandats externes

Société Suisse de Sauvetage (SSS) : membre du comité central



Gaillard Serge Président du Comité d'audit

Activité

Directeur de l'Administration fédérale des finances

Formation

Dr oec. publ.

Représentant les
employeurs

A la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} octobre 2012

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 18 octobre 2012



Grossenbacher-Frei Prisca Vice-présidente de la Commission de la caisse

Activité

Vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Formation

Juriste

Représentant les
employés

A la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2009



Grunder Jürg

Activité

Secrétaire de l'Association du personnel de la Confédération APC

Formation

Economiste d'entreprise diplômé ES

Représentant les

employés

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017



Künzli Dieter

Activité

Responsable des finances et du personnel du Conseil des EPF

Formation

Dr sc. tech.

Représentant les

employeurs

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Zentrum Passwang, Breitenbach : président du comité directeur ; président de la commune de Breitenbach (SO) ; VEBO Genossenschaft : membre du conseil d'administration



Maurer Stalder Petra

Formation

Economiste d'entreprise diplômée ES, MAS Corporate Communication Management

Représentant les
employés

A la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} juillet 2009

Comité
Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au comité
depuis le 1^{er} juillet 2017



Müller Kaspar

Activité

Secrétaire général suppléant du DETEC

Formation

Economiste d'entreprise diplômé ES

Représentant les
employeurs

A la Commission de la caisse
depuis le 1^{er} mars 2016

Comité
Comité d'audit

Au comité
depuis le 5 avril 2016



Parnisari Bruno

Activité

Directeur suppléant de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS

Formation

Dr ès sc. écon. et soc.

Représentant les

employeurs

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité de placement

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG : représentant de l'OFAS auprès du conseil d'administration



Remund Matthias Président de la Commission de la caisse

Activité

Directeur de l'Office fédéral du sport

Formation

Avocat

Représentant les

employeurs

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2009

Mandats externes

Association Olympique Suisse, Ittigen : membre du conseil exécutif ; Centre International d'Etude du Sport CIES, Neuchâtel : membre du conseil de fondation ; Swiss University Sports Foundation, Saint-Gall : membre du conseil de fondation ; Fondation Olympique pour la Culture et le Patrimoine, Lausanne : membre du conseil de fondation ; Institut suisse de recherche économique empirique de l'Université de Saint-Gall : membre du comité directeur



Schaerer Barbara

Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité

Directrice de l'Office fédéral du personnel

Formation

Dr iur., avocate, LL.M., Executive MBA

Représentant les

employeurs

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} mai 2008

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au comité

depuis le 1^{er} janvier 2009

Mandats externes

BERNMOBIL AG, Berne : vice-présidente du conseil d'administration ; Société Suisse des Sciences Administratives SSSA : membre du comité directeur ; Suva, Lucerne : membre du conseil d'administration



Serra Jorge

Activité

Directeur financier et responsable du 2^e pilier et de la protection juridique au sein du ssp

Formation

Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral

Représentant les

employés

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Caisse de pensions du ssp : gérant ; Caisse de pensions de Saint-Gall : membre du conseil de fondation ; Caisse de pensions de la ville de Zurich : vice-président du conseil de fondation ; Fondation institution supplétive LPP, Zurich : président du conseil de fondation ; Fondation Ferienwerk des VPOD : administrateur ; Fondation Interpretenhilfsfonds des VPOD : administrateur ; Fondation Sterbekasse des VPOD : administrateur



Thalmann Philippe Vice-président du Comité de placement

Activité

Professeur à l'EPFL ENAC IA LEURE

Formation

Docteur en économie (PhD)

Représentant les

employés

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité de placement

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

kiiz SA, Lausanne : membre du conseil d'administration



Weber Matthias Président du Comité de placement

Activité

Chief Investment Officer, membre du directoire et du conseil d'administration de 47 Heritage SA

Formation

Lic. oec. HSG, Executive MBA International Wealth Management

Représentant les

employeurs

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2018

Comité

Comité de placement

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2018

Mandats externes

fundinfo AG : associé ; Investment Navigator AG : associé ; 47 Heritage SA : associé



Wicki Janine

Activité

Secrétaire générale de l'Association du personnel de la Confédération APC

Formation

lic. iur.

Représentant les

employés

A la Commission de la caisse

depuis le 16 mars 2016

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2017



Wyler Alfred

Activité

Responsable des prestations au sein de la Caisse de compensation Albicolac ; responsable de la caisse d'allocations familiales ICOLAC

Formation

MAS en gestion des assurances sociales

Représentant les

employés

A la Commission de la caisse

depuis le 1^{er} juillet 2009

Comité

Comité d'audit

Au comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Caisse de pensions comPlan, Berne : membre du conseil de fondation ; Fondation de prévoyance de l'industrie graphique (fpig), Berne : membre du conseil de fondation



Comité de placement

La définition des stratégies de placement à l'intention de la Commission de la caisse, la validation des contrats conclus avec les gestionnaires de portefeuille externes et des directives destinées aux gestionnaires de portefeuille internes ainsi que l'approbation des transactions immobilières directes en Suisse (achats, ventes, projets) concernant les placements d'une valeur inférieure ou égale à 100 millions de francs suisses ainsi que les achats de terrains pour lesquels il n'existe aucun projet concret, jusqu'à concurrence de 25 millions de francs suisses, font notamment partie des tâches dévolues au Comité de placement.

Conformément au règlement concernant les placements, le Comité de placement se compose du président, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer entre un et trois experts externes en placements au plus. L'Administration fédérale des finances peut proposer un expert à la Commission de la caisse. Le directeur et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le Comité de placement est présidé par Matthias Weber.

Au 31 décembre 2019, les membres externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Bruno Parnisari et Philippe Thalmann (par ordre alphabétique) :

Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et co-responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Economiste d'entreprise HES, CFA
Au comité	depuis le 19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires : membre de la commission administrative et membre du comité de placement ; Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG : représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration ; Mathys SA, Bettlach : membre du conseil d'administration ; commune de résidence : membre de la commission de vérification des comptes

Loepfe Andreas

Activité	Partenaire et gérant de INREIM AG
Formation	Lic. oec. publ., FRICS
Au comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2015
Mandats externes	INREIM AG : délégué du conseil d'administration ; IMMRA AG : membre du conseil d'administration ; SOFISA SA : membre du conseil d'administration

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Ce comité est présidé par Barbara Schaerer. Il est composé par ailleurs de Dieter Künzli, Petra Maurer Stalder et Janine Wicki.

Comité d'audit

Le Comité d'audit traite notamment des questions financières et comptables. Il commente les comptes avec la Direction de PUBLICA et l'organe de révision, de même que le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Le Comité d'audit est présidé par Serge Gaillard. Il est composé par ailleurs de Kurt Buntschu, Jürg Grunder, Kaspar Müller, Jorge Serra et Alfred Wyler.



Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments essentiels pour piloter PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Une sélection des principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur met à la disposition de la Commission de la caisse et de ses comités est présentée ci-dessous.

Management de la qualité

PUBLICA exploite un système étendu de management de la qualité. Ce faisant, elle cherche à fournir à ses clients des prestations opérationnelles de haute qualité. En 2018, le système de management de la qualité de PUBLICA a été recertifié avec succès, sur la base du standard le plus récent ISO 9001:2015, par le contrôleur qualité indépendant.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie l'existence des contrôles internes et établit un rapport sur le pilotage des risques.

Compliance

Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à la mise en œuvre de cette dernière.

Finances et Asset Management

Les membres des comités ont accès rapidement aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.), aux rapports annuels consacrés aux caisses de prévoyance et aux rapports établis par l'Investment Controlling externe. La Commission de la caisse approuve entre autres le rapport de gestion.



Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés à PUBLICA. Elle élit les huit personnes chargées de représenter les employés au sein de la Commission de la caisse pendant les quatre années que dure leur mandat. L'Assemblée a par ailleurs le droit de soumettre des propositions à la Commission de la caisse. L'Assemblée est elle aussi renouvelée tous les quatre ans. Le nom de tous les délégués et des caisses de prévoyance qu'ils représentent sont publiés sur publica.ch.

Au 31 décembre 2019, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit :

Lagger Valentin

Fonction	Président
Activité	Responsable de l'Inspection fédérale du travail du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Morard-Niklaus Jacqueline

Fonction	Vice-présidente
Activité	Présidente de la section EPFL de l'Association du personnel de la Confédération (APC)





Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Elle se compose du directeur, Dieter Stohler, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable du service Asset Management).

Au 31 décembre 2019, le Comité directeur se compose des membres suivants :

Stohler Dieter

Fonction	Directeur
Formation	Lic. iur.
Mandats externes	Innovation Deuxième Pilier (IDP) : membre du comité directeur ; Fondation de libre passage d'UBS : membre du conseil de fondation ; Fondation de prévoyance Fisca d'UBS : membre du conseil de fondation

Beiner Stefan

Fonction	Responsable du service Asset Management ; directeur suppléant
Formation	Dr oec. HSG
Mandats externes	Schoeni.ch Holding AG : membre du conseil d'administration

Lanz Iwan

Fonction	Responsable du service Prévoyance
Formation	Expert diplômé en assurances de pension

Zaugg Markus

Fonction	Responsable du service Ressources
Formation	Economiste d'entreprise diplômé ES, Executive MBA en gestion des RH

Au cours de l'année sous revue, le membre suivant est sorti du Comité directeur, en raison de son départ de PUBLICA :

Sohnrey Jan

Fonction	Responsable du service Finances
----------	---------------------------------

Au 31 décembre 2019, font partie du Comité directeur élargi :

Barandun Ursina

Fonction	Responsable du service Communication d'entreprise
Formation	Enseignante de l'école secondaire et agent artistique, Université de Berne

Geiser Corinne

Fonction	Responsable du service juridique stratégique
Formation	Avocate

Kobel Roger

Fonction	Responsable du service Informatique
Formation	Technicien ETT



Indemnités

Politique d'indemnisation

Les indemnités forfaitaires perçues par les titulaires des fonctions de président et de vice-président de la Commission de la caisse s'élèvent respectivement à 36 000 francs et 24 000 francs, comme l'année précédente. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle versée au président du Comité de placement est de 50 000 francs.

Les autres membres de la Commission de la caisse ainsi que les membres externes du Comité de placement perçoivent une indemnité forfaitaire de 4000 francs à laquelle s'ajoutent les jetons de présence. Chaque personne ne peut prétendre en tout qu'à une seule indemnité forfaitaire par an. Les jetons de présence s'élèvent à 500 francs par séance d'une demi-journée, à 1000 francs pour le président du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

De manière générale, PUBLICA ne verse aucun bonus.

Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année si le montant des indemnités des membres de la Commission de la caisse est adéquat.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire du directeur. La responsabilité de fixer les salaires des collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA incombe à la Direction.

Montant des indemnités versées à la Commission de la caisse

Le montant des indemnités, en comptant les frais de déplacement forfaitaires, qui a été versé directement ou indirectement par PUBLICA aux membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à 289 500 francs (contre 297 516 francs l'année précédente).



Indemnités des membres de la Commission de la caisse et des comités

2019 comparée à l'année précédente, en CHF, sans les sorties

		31.12.18	31.12.19
Alvarez Cipriano		18 500	19 000
Buntschu Kurt		11 000	10 000
Eggenberger Urs		8 000	8 500
Gaillard Serge	Président du Comité d'audit	14 500	13 500
Grossenbacher-Frei Prisca	Vice-présidente de la Commission de la caisse*	36 000	30 000
Grunder Jürg		15 000	11 500
Künzli Dieter		9 500	9 000
Loepfe Andreas		12 080	9 000
Maurer Stalder Petra		12 000	10 500
Müller Kaspar		13 000	13 000
Parnisari Bruno		11 000	11 000
Remund Matthias	Président de la Commission de la caisse**	24 000	30 000
Schaerer Barbara	Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit	13 000	14 000
Serra Jorge		11 436	10 500
Thalmann Philippe		14 000	15 000
Weber Matthias	Président du Comité de placement***	25 000	50 000
Wicki Janine		9 500	11 000
Wylter Alfred		15 000	14 000

* Présidente de la Commission de la caisse jusqu'au 30 juin 2019

** Vice-président de la Commission de la caisse jusqu'au 30 juin 2019

*** Depuis le 8 juin 2018

Montant des indemnités versées au Comité directeur

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur s'élève à 294 378 francs en moyenne par personne (contre 283 254 francs l'année précédente). En raison de la sortie au cours de l'exercice d'un membre du Comité directeur, le montant total des indemnités versées a baissé et s'établit à 1 348 254 francs (1 416 269 francs l'année précédente). La plus haute rémunération a été versée au directeur qui a perçu un salaire brut de 312 096 francs (309 619 francs l'année précédente). Pour ce qui est de sa prévoyance, PUBLICA s'est acquittée, en sa qualité d'employeur, d'un montant de 62 325 francs (60 265 francs l'année précédente).



Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). La fonction d'auditeur responsable est assumée par Erich Meier. En 2019, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent en tout à 218 093 francs (contre 261 173 francs l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2019 une rémunération de 100 949 francs (contre 1611 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses audits lors de deux séances. Le Comité d'audit peut confier des mandats d'audit complémentaires à l'organe de révision. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'expert en matière de prévoyance professionnelle de PUBLICA est Allvisa AG. La fonction d'auditeur responsable est assumée par Christoph Plüss. Allvisa AG est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2019, les honoraires versés à Allvisa AG s'élèvent à 170 441 francs (149 822 francs l'année précédente). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à plusieurs séances de la Commission de la caisse et de ses comités. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remettra au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle au plus tard après neuf ans.



Comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. PUBLICA étant une entreprise qui n'a pas pour but de générer des profits, elle reverse les excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais aux caisses de prévoyance. En 2019, le total des excédents restitués a dépassé les 6,2 millions de francs.



Bilan et compte d'exploitation

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe traitent de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées, de la réassurance de PUBLICA et de l'entreprise PUBLICA. Ces chiffres sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes donnés sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

CHF +4,7 millions

Excédents provenant des primes de risque en faveur des caisses de prévoyance réassurées

Bilan consolidé

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2018	31.12.2019
Liquidités		69 662 277	81 786 481
Créances		114 309 358	128 978 413
Marché monétaire		978 340 874	1 085 609 841
Obligations Confédération		2 952 568 917	2 781 143 208
Obligations en CHF hors Confédération		4 372 724 263	4 316 942 802
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse		4 375 413 867	4 400 821 542
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation		2 324 987 636	2 459 720 355
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF		4 944 888 750	4 393 414 483
Dettes privées d'entreprise		717 447 810	1 127 074 213
Dettes privées d'infrastructure		491 702 562	961 490 436
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes		1 226 792 808	1 367 306 436
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales		1 429 364 696	2 052 659 999
Dettes privées immobilières		125 620 769	121 956 315
Actions Suisse		1 168 094 246	1 262 492 958
Actions Pays industrialisés hors Suisse		5 619 767 904	6 411 321 954
Actions Pays émergents		2 961 421 397	3 081 266 017
Métaux précieux		880 049 597	883 539 248
Placements immobiliers Suisse		2 792 630 086	3 018 617 025
Placements immobiliers International		440 515 565	1 057 550 052
Placements	6.4	37 986 303 383	40 993 691 776
Capital d'exploitation	7.1	17 437 205	18 214 237
Compte de régularisation actif		837 721	2 033 036
Total Actif		38 004 578 309	41 013 939 050



Bilan consolidé

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

Passif	Annexe	31.12.2018	31.12.2019
Prestations de libre passage et rentes		88 791 657	72 190 534
Autres dettes		8 942 735	11 355 990
Dettes de l'entreprise	7.1	3 797 187	4 397 460
Dettes		101 531 579	87 943 984
Compte de régularisation passif		871 711	285 843
Réserves de cotisations de l'employeur	6.11	46 351 942	31 295 268
Provisions non techniques	7.3	164 030 086	186 392 971
Capital de prévoyance des personnes assurées	5.2	16 364 776 391	17 602 409 957
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	18 961 136 826	20 558 186 613
Provisions techniques	5.5	1 905 017 194	935 160 473
Capital de prévoyance et provisions techniques		37 230 930 410	39 095 757 042
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	397 794 692	1 564 178 062
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance		-32 205 333	-49 984 232
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	10 816 204	13 436 333
Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.1	84 457 018	84 633 778
Fonds libres / découvert / fonds de roulement		63 067 889	48 085 879
Total Passif		38 004 578 309	41 013 939 050

Modification des fonds libres / découvert / fonds de roulement

2019 avec solde initial

	Fonds libres (+) / découvert (-) des caisses de prévoyance	Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance
Situation en début de période	-32 205 333	10 816 204
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)	-17 778 899	2 620 130
Situation en fin de période	-49 984 232	13 436 333



Compte d'exploitation consolidé

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2019
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	483 613 976	512 060 088
Primes de risque des salariés		10 558 980	8 063 628
Primes pour frais des salariés		165 900	175 450
Cotisations des salariés		494 338 856	520 299 166
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	736 518 012	828 294 226
Primes de risque de l'employeur		95 696 824	72 487 872
Primes pour frais de l'employeur		18 007 508	18 192 904
Cotisations de l'employeur		850 222 344	918 975 001
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		-124 544	-118 451
Cotisations de tiers		289 514	3 550 716
Primes uniques et rachats des assurés	5.2	87 998 595	108 933 921
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	47 115 033	45 795 296
Primes uniques et rachats		135 113 628	154 729 217
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		2 508 000	1 843 962
Subsides du fonds de garantie LPP		32 699	36 158
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 482 380 498	1 599 315 770
Prestations de libre passage		346 630 969	366 933 428
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		17 313 731	25 370 411
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assurés	1.6	10 240	100 000
Prestations d'entrée	5.2	363 954 940	392 403 840
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1 846 335 438	1 991 719 609
Rentes de vieillesse		-1 258 571 244	-1 264 672 399
Rentes de survivants		-305 655 461	-304 685 511
Rentes d'invalidité		-27 760 129	-27 213 114
Autres prestations réglementaires		-44 635 818	-48 749 933
Prestations en capital à la retraite		-215 256 409	-160 677 188
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-3 229 380	-998 691
Prestations pour cause de divorce		-1 045 599	-1 899 683
Prestations réglementaires	5.4	-1 856 154 039	-1 808 896 520
Prestations de libre passage en cas de sortie		-453 295 774	-445 001 663
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		-55 609 806	-69 385 407
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		0	0
Prestations de sortie	5.2	-508 905 580	-514 387 070
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-2 365 059 619	-2 323 283 590
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	129 765 898	-1 044 026 832
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	-81 651 072	-1 597 049 787
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	-226 798 272	969 856 721
Rémunération du capital épargne	5.2	-156 635 006	-193 606 734
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de cotisations de l'employeur	6.11	-3 305 273	15 056 673
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-338 623 725	-1 849 769 959
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	3 800 387	4 742 157
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		837 721	1 533 036
Caisses de prévoyance		4 638 108	6 275 193
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	6 370 331	4 295 502
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		18 173 408	18 368 354
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		24 543 740	22 663 856
Produits de prestations d'assurance		29 181 848	28 939 050
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	-6 370 331	-4 295 502
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		-18 173 408	-18 368 354
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		-613 856	-24 345
Cotisations au fonds de garantie		-4 268 352	-5 009 513
Caisses de prévoyance		-29 425 948	-27 697 714
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	-3 800 387	-4 742 157
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise PUBLICA		-223 865	-1 508 691
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		-4 024 252	-6 250 849
Charges d'assurance		-33 450 200	-33 948 563
Résultat net de l'activité d'assurance		-861 616 257	-2 186 343 452

**CHF +1,5
million**

Excédents provenant des primes pour frais en faveur de l'ensemble des caisses de prévoyance



**CHF
–331
millions**

Sortie de
trésorerie nette
provenant des
cotisations et
prestations

Compte d'exploitation consolidé

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2018	31.12.2019
Résultat net des liquidités	6.8	–111 814	4 265
Résultat net des créances	6.8	0	0
Résultat net des engagements	6.8	–752 388	–870 951
Résultat net du marché monétaire	6.8	–3 660 879	–5 949 793
Résultat net des obligations Confédération	6.8	9 983 008	59 990 854
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	5 300 084	104 908 978
Résultat net des emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	15 293 746	119 424 623
Résultat net des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6.8	–81 078 912	105 953 783
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	–130 747 827	310 571 731
Résultat net de la dette privée d'entreprise	6.8	–17 332 740	83 898 503
Résultat net de la dette privée d'infrastructure	6.8	7 190 477	58 770 774
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	6.8	–65 680 239	163 108 807
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	6.8	–79 220 432	139 305 338
Résultat net de la dette privée immobilière	6.8	2 201 436	2 029 629
Résultat net des actions Suisse	6.8	–76 734 471	335 480 652
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	–564 797 769	1 229 365 440
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	–397 180 394	391 984 403
Résultat net des métaux précieux	6.8	–12 477 435	135 608 434
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	195 594 138	206 604 740
Résultat net des placements immobiliers International	6.8	6 417 355	16 343 601
Frais de gestion de la fortune	6.10	–74 333 201	–79 656 526
Résultat net des placements	6.8	–1 262 128 259	3 376 877 285
Constitution (–) / dissolution (+) de provisions non techniques	7.3	–18 390 448	–22 362 885
Autres frais		–534 670	–803 314
Autres produits		351 213	1 000 607
Administration générale	7.2	–17 554 964	–16 480 281
Marketing et publicité	7.2	–19	0
Courtages	7.2	0	0
Organe de révision	7.2	–261 173	–218 093
Expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	–149 822	–176 903
Autorités de surveillance	7.2	–86 754	–91 601
Frais d'administration	7.2	–18 052 732	–16 966 877
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		–2 160 371 154	1 151 401 364
Constitution (–) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	2 128 760 646	–1 166 383 374
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)		–31 610 508	–14 982 010
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		–32 205 333	–17 778 899
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) de la réassurance	5.1	418 262	2 620 129
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.2	176 562	176 759
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)		–31 610 508	–14 982 010



Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération dont le siège est à Berne et qui est inscrit au registre du commerce.

Les employés assurés auprès de l'institution collective autonome PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Les employeurs de l'administration fédérale centrale et décentralisée sont affiliés à PUBLICA en vertu d'une base légale spéciale. Quant aux employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune, il leur est également possible de s'affilier à PUBLICA (art. 4, al. 2, de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le « fonds de garantie LPP » du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006 (état au 1^{er} janvier 2012)
- Règlement-cadre de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 mars 2015 (état au 1^{er} janvier 2019)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes :
 - Règlement de prévoyance ou règlement-cadre de prévoyance et plan de prévoyance
 - Accord de niveau de service Prestations générales
 - Accord de niveau de service Examen de santé (non obligatoire, si nécessaire)
 - Règlement de liquidation partielle
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 août 2015 (état au 20 juin 2019 ; uniquement en allemand)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 8 mai 2019)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 22 novembre 2016 (état au 31 décembre 2019 ; uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (état au 28 mars 2019 ; uniquement en allemand)
- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 23 juin 2016)



- Règlement sur le traitement des données personnelles au sein de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2016 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA au 21 février 2008 (état au 1^{er} novembre 2012)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 1^{er} juillet 2015 ; uniquement en allemand)

1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit personnes représentant les personnes employées et huit personnes représentant les employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La Direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur figurent nommément dans le rapport de gestion.

Les membres de la présidence de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) ainsi que le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel : Allvisa AG Thurgauerstrasse 54 8050 Zurich Expert exécutant : Christoph Plüss	allvisa.ch
Organe de révision	KPMG SA Hofgut, 3073 Gümligen	kpmg.com
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48, case postale 3000 Berne 14	aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle SA Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	joneslanglasalle.ch
Investment Controlling	PPCmetrics AG Badenerstrasse 6, case postale 8021 Zurich	ppcmetrics.ch
Conseillers ALM	ORTEC Finance (Switzerland) AG Poststrasse 4, 8808 Pfäffikon	ortecfinance.com
	c-alm AG Vadianstrasse 25a, 9000 Saint-Gall	c-alm.ch

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2019, l'institution collective PUBLICA compte, comme l'année précédente, 20 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

Nouvelles affiliations

En 2019, il n'y a eu aucune nouvelle affiliation.

Sorties / Dissolutions

La Société suisse de nutrition SSN est sortie de la caisse de prévoyance des organisations affiliées au 31 décembre 2019.

Cette sortie n'a pas entraîné de liquidation partielle.

1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

Caisses de prévoyance ouvertes

2019 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2018	31.12.2019
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	19 741	20 194
	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 623	5 707
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	25 364	25 901
	Fortune disponible	CHF	6 803 490 335	7 445 974 783
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	6 684 825 398	7 048 487 635
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,8%	105,6%
	Degré de couverture économique	%	84,7%	87,3%
IPI	Personnes assurées	nombre	291	311
	Bénéficiaires de rentes	nombre	70	69
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	361	380
	Fortune disponible	CHF	125 544 393	146 613 659
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	124 009 672	136 277 008
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,2%	107,6%
	Degré de couverture économique	%	87,2%	93,7%
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	431	438
	Bénéficiaires de rentes	nombre	146	149
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	577	587
	Fortune disponible	CHF	244 097 554	283 508 756
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	240 387 399	259 790 180
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,5%	109,1%
	Degré de couverture économique	%	85,5%	92,6%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	Personnes assurées	nombre	244	261
	Bénéficiaires de rentes	nombre	52	57
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	296	318
	Fortune disponible	CHF	93 949 845	107 283 900
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	93 876 274	101 642 032
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	100,1%	105,6%
	Degré de couverture économique	%	84,3%	89,3%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	32	32
	Bénéficiaires de rentes	nombre	3	2
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	35	34
	Fortune disponible	CHF	11 602 293	13 310 360
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	11 385 246	12 219 058
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,9%	108,9%
	Degré de couverture économique	%	103,1%	107,0%
FINMA	Personnes assurées	nombre	537	540
	Bénéficiaires de rentes	nombre	62	71
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	599	611
	Fortune disponible	CHF	247 360 298	285 027 330
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	244 723 235	263 653 353
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,1%	108,1%
	Degré de couverture économique	%	91,4%	95,7%



Caisses de prévoyance ouvertes

2019 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2018	31.12.2019
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	152	151
	Bénéficiaires de rentes	nombre	55	57
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	207	208
	Fortune disponible	CHF	118 051 605	136 041 973
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	116 870 140	128 407 625
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,0%	105,9%
	Degré de couverture économique	%	84,7%	88,2%
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	124	123
	Bénéficiaires de rentes	nombre	56	60
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	180	183
	Fortune disponible	CHF	71 889 960	81 014 355
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	70 649 695	75 499 647
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	101,8%	107,3%
	Degré de couverture économique	%	85,6%	90,3%
Sillon Suisse SA	Personnes assurées	nombre	10	10
	Bénéficiaires de rentes	nombre	1	2
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	11	12
	Fortune disponible	CHF	7 228 541	8 673 820
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	7 206 544	8 160 613
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	100,3%	106,3%
	Degré de couverture économique	%	82,7%	87,9%
Musée national suisse MNS	Personnes assurées	nombre	277	292
	Bénéficiaires de rentes	nombre	81	83
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	358	375
	Fortune disponible	CHF	68 947 210	76 131 544
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	66 501 794	70 877 197
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	103,7%	107,4%
	Degré de couverture économique	%	89,0%	90,6%
METAS	Personnes assurées	nombre	222	232
	Bénéficiaires de rentes	nombre	90	93
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	312	325
	Fortune disponible	CHF	131 993 020	151 560 465
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	132 185 503	144 144 693
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	99,9%	105,1%
	Degré de couverture économique	%	82,4%	87,6%
Caisses de prévoyance communes				
Confédération	Personnes assurées	nombre	39 434	40 215
	Bénéficiaires de rentes	nombre	26 191	26 145
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	65 625	66 360
	Fortune disponible	CHF	25 428 080 765	27 632 911 973
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	25 460 093 615	26 677 397 733
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	99,9%	103,6%
	Degré de couverture économique	%	82,2%	84,9%
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 338	2 364
	Bénéficiaires de rentes	nombre	937	949
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	3 275	3 313
	Fortune disponible	CHF	897 532 208	982 828 505
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	859 974 881	902 521 323
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	104,4%	108,9%
	Degré de couverture économique	%	84,3%	88,4%
Total des caisses de prévoyance ouvertes	Personnes assurées	nombre	63 833	65 163
	Bénéficiaires de rentes	nombre	33 367	33 444
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	97 200	98 607
	Fortune disponible	CHF	34 249 768 025	37 350 881 423
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	34 112 689 395	35 829 078 097
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	100,4%	104,2%
	Degré de couverture économique	%	82,9%	85,7%



1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, RUAG et SRG SSR idée suisse ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA par la suite, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires.

Caisses de prévoyance fermées

2019 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2018	31.12.2019
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires Début du versement de la rente : 01.06.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	293	292
	Fortune disponible	CHF	106 927 959	107 101 228
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	99 320 416	112 031 874
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,7%	95,6%
	Degré de couverture économique	%	81,9%	82,3%
Effectif fermé – Confédération	Bénéficiaires de rentes	nombre	649	615
	Fortune disponible	CHF	130 212 836	126 936 265
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	121 745 898	128 031 011
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,0%	99,1%
	Degré de couverture économique	%	84,8%	87,1%
Effectif fermé – Swisscom Droit à la rente antérieur au 01.01.1999	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 320	5 069
	Fortune disponible	CHF	1 794 095 565	1 737 990 100
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	1 706 334 852	1 778 738 735
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,1%	97,7%
	Degré de couverture économique	%	83,8%	86,1%
Effectif fermé – RUAG Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	Bénéficiaires de rentes	nombre	1 763	1 656
	Fortune disponible	CHF	610 158 543	597 996 162
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	555 506 965	583 099 667
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	109,8%	102,6%
	Degré de couverture économique	%	86,9%	89,9%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	907	873
	Fortune disponible	CHF	459 391 125	449 336 219
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	413 916 072	439 594 985
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	111,0%	102,2%
	Degré de couverture économique	%	87,9%	89,6%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	Bénéficiaires de rentes	nombre	83	81
	Fortune disponible	CHF	75 855 795	76 796 751
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	66 459 881	69 132 190
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	114,1%	111,1%
	Degré de couverture économique	%	98,3%	102,2%
Caisse de prévoyance commune				
Effectif fermé – Organisations affiliées	Bénéficiaires de rentes	nombre	286	271
	Fortune disponible	CHF	97 621 015	94 618 043
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	92 734 696	97 828 248
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,3%	96,7%
	Degré de couverture économique	%	83,5%	85,0%
Total des caisses de prévoyance fermées				
	Bénéficiaires de rentes	nombre	9 301	8 857
	Fortune disponible	CHF	3 274 262 840	3 190 774 768
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	3 056 018 780	3 208 456 710
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,1%	99,4%
	Degré de couverture économique	%	85,2%	87,5%



2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.

Personnes assurées

2019 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	Personnes assurées
31.12.17	63 632
Entrées	10 255
Sorties	-10 054
31.12.18	63 833
Entrées	10 208
Sorties	-8 878
31.12.19	65 163

2.2 Bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés parmi les bénéficiaires de rentes. Si une personne bénéficiaire de rentes est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif.

Bénéficiaires de rentes

2019 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rentes

	Rentes de vieillesse	Rentes pour enfants de pensionné	Rentes de divorce	Rentes d'invalidité	Rentes pour enfants d'invalidité	Rentes de viduité / de partenaire	Rentes d'orphelin	Total des bénéficiaires de rentes
31.12.17	29 739	449	21	1 050	218	10 523	282	42 282
Entrées	1 652	250	19	85	52	756	68	2 882
Sorties	-1 215	-210	0	-137	-59	-786	-89	-2 496
31.12.18	30 176	489	40	998	211	10 493	261	42 668
Entrées	2 029	139	11	65	21	777	46	3 088
Sorties	-2 208	-167	0	-95	-39	-891	-55	-3 455
31.12.19	29 997	461	51	968	193	10 379	252	42 301

Au total, 1752 rentes transitoires de vieillesse (contre 1987 l'année précédente) et 77 rentes de substitution AI (contre 86 l'année précédente) ont été versées.



3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les plans de prévoyance dont elles relèvent en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

Caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30% du salaire annuel, mais au plus à 24 885 francs (état au 31 décembre 2019).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage apportées, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des éventuels versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou d'un capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

Le montant de la prestation versée sous forme de rente de vieillesse est déterminé sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. A l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 5,09%.

En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes futures de viduité ou de partenaire correspondent aux deux tiers des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à un sixième de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants. Certaines caisses de prévoyance prévoient une alternative et définissent le montant de la rente d'invalidité en pourcentage du gain assuré.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les apports ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés et par les employeurs ainsi que les sommes maximales de rachat sont définis dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré en grande partie par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

Les organes paritaires et la Commission de la caisse ont décidé de ne pas adapter les rentes à l'évolution des prix selon les modalités de l'art. 36 LPP. Certains employeurs financent des augmentations de rentes en faveur de leurs anciens collaborateurs.



4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste Monnaies étrangères à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

4.2.5 Liquidités, créances, hypothèques et dettes, réserve de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, hypothèques et dettes ainsi que la réserve de cotisations de l'employeur sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les hypothèques, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, etc.) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les bénéfices résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, aux postes correspondants dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des dérivés augmentant les engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou economic exposure).



4.2.7 Dette privée d'entreprise et d'infrastructure

Les investissements en dette privée d'entreprise et d'infrastructure sont réévalués au moins chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cashflows escomptés (méthode du discounted cashflow ou méthode DCF) ou sur la base des prix du marché s'ils sont disponibles. L'escompte est obtenu au moyen de taux d'intérêts qui sont dérivés à partir de données de marché comparables et qui tiennent compte de la durée de l'emprunt ainsi que des liquidités, du risque de crédit et du secteur industriel propres au preneur de crédit. Si le débiteur est en retard dans ses paiements ou si le gestionnaire de fortune responsable anticipe une dépréciation, PUBLICA révisé son évaluation. Une réduction de valeur est alors opérée sur la valeur la plus basse de l'évaluation basée sur les taux de défaillance historiques valables pour des preneurs de crédit comparables et sur l'évaluation proposée par le gestionnaire de fortune pour le débiteur ayant des difficultés financières.

4.2.8 Placements immobiliers Suisse

Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue par Jones Lang LaSalle SA pour calculer la valeur de marché est la somme des cashflows escomptés à la date d'évaluation (méthode du discounted cashflow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération des placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 2,80% et 5,10% (entre 3,30% et 5,10% l'année précédente). Le taux d'escompte nominal moyen pondéré en fonction du capital est de 3,65% concernant le portefeuille évalué (contre 3,87% l'année précédente, sur une base comparable).

4.2.9 Placements immobiliers International

Les fonds immobiliers étrangers non cotés sont réévalués au minimum chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale conformément à la dernière estimation mensuelle ou trimestrielle disponible. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cashflows escomptés (méthode du discounted cashflow ou méthode DCF). Si les indicateurs du marché révèlent une dépréciation significative par rapport à la dernière valeur mensuelle ou trimestrielle, PUBLICA révisé son évaluation. Le montant de la dépréciation est calculé en collaboration avec les gestionnaires de fonds.

4.2.10 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier détenu directement sont calculés sur la base de la durée de détention effective, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte ni compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les commissions de courtage et autres frais.

4.2.11 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Le service Actuariat de PUBLICA calcule les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au moyen des bases techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques. L'expert en matière de prévoyance professionnelle contrôle chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.



5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. A l'instar de la réassurance de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance autonome a constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Le bilan de la réassurance interne est le suivant :

Bilan de la réassurance de PUBLICA

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2018	31.12.2019
Capital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA	181 181 402	163 508 373
Dettes et compte de régularisation passif	27 059 295	10 960 358
Provisions techniques	62 222 235	58 222 235
Réserve de fluctuation de valeur	10 266 669	10 072 447
Fonds de roulement de la réassurance	70 817 000	70 817 000
Fonds libres	10 816 204	13 436 333
Dettes et capital-risque disponible de la réassurance de PUBLICA	181 181 402	163 508 373

Le fonds de roulement de la réassurance de PUBLICA comprend les liquidités du cash pooling, les placements en obligations et les éventuelles régularisations. La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

La réassurance de PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité d'exercice et représente un capital risque en cas d'engagements exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste Capital de prévoyance des personnes assurées correspond à la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 17,6 milliards de francs (contre 16,4 milliards l'année précédente). Pour l'année sous revue, la rémunération des avoirs de vieillesse est comprise entre 1,0% et 2,0% (entre 1,0% et 1,5% l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.



Capital de prévoyance des personnes assurées pour les caisses de prévoyance ouvertes

2019 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2018	2019
Capital de prévoyance au 1^{er} janvier	16 338	16 365
Cotisations d'épargne des salariés et des employeurs	1 220	1 341
Primes uniques et rachats des personnes assurées	88	109
Prestations de libre passage	347	365
Entrée collective	0	0
Remboursements versements anticipés EPL / versements suite à un divorce	17	25
Apports provenant de répartitions	0	560
Rémunération (y compris intérêt hors période)	157	194
Prestations de libre passage en cas de sortie	-453	-394
Versements anticipés EPL / versements suite à un divorce	-56	-69
Sortie collective	0	0
Départs à la retraite	-1 250	-926
Dissolution pour cause de décès	-17	-20
Dissolution pour cause d'invalidité avec perception d'une rente	-26	-15
Constitution pour cause d'invalidité avec réinsertion	0	18
Régularisations (bonifications de vieillesse et sorties en cours)	0	45
Autres modifications	-2	3
Total du capital de prévoyance au 31 décembre	16 365	17 602

Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles.

5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs de vieillesse LPP

2019 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	31.12.2018	31.12.2019
Somme des avoirs de vieillesse LPP	CHF	5 288 635 376	5 465 677 019
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	%	1,00%	1,00%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA gère les avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.



5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a progressé de 1,6 milliard de francs par rapport à l'année précédente.

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

2019 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2018	2019
Capital de prévoyance au 1^{er} janvier	18 879	18 961
Prestations réglementaires	-1 856	-1 809
Primes uniques et rachats (rachat des réductions de rentes et rachats de rentes)	47	46
Départs à la retraite	1 250	926
Cas d'invalidité avec perception d'une rente	26	15
Changement de bases	0	2 056
Taux d'intérêt technique*	484	374
Cas de décès et autres modifications	132	-10
Total du capital de prévoyance au 31 décembre	18 961	20 558

* Approximation

Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Ces apports sous forme de versements uniques et de rachats alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.



5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont reculé de 969,9 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Provisions techniques

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2018	Constitution	Dissolution	31.12.2019
Provision pour changement de bases (personnes assurées)	915 139 863	130 414 643	-889 340 684	156 213 821
Provision pour changement de bases (bénéficiaires de rentes)	568 834 106	123 349 120	-568 834 106	123 349 120
Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases	0	321 168 726	-86 035 125	235 133 601
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	58 584 066	1 551 870	0	60 135 936
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	197 000 000	3 000 000	0	200 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	77 000 000	0	-1 000 000	76 000 000
Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement	26 061 636	292	-218 682	25 843 247
Provision pour frais d'administration et majoration du risque	175 287	100 349	-13 123	262 514
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	1 842 794 959	579 584 999	-1 545 441 720	876 938 238
Réassurance				
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	20 000 000	6 295 502	-8 295 502	18 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	17 000 000	0	-2 000 000	15 000 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 096 845	0	0	14 096 845
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 125 390	0	0	11 125 390
Total des provisions techniques de la réassurance	62 222 235	6 295 502	-10 295 502	58 222 235
Total des provisions techniques	1 905 017 194	585 880 501	-1 555 737 222	935 160 473

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de vieillesse des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent à couvrir une obligation future de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

Provision pour changement de bases

Cette provision sert à financer tout ou partie des besoins supplémentaires en capital lors d'une adaptation des bases techniques (tables périodiques). Le montant initial de la provision est redéfini à la date critère de l'introduction des tables de mortalité actualisées, puis relevé d'au moins 0,6% chaque année. Il s'agit de prendre des mesures préventives relatives à l'évolution future de l'espérance de vie, celle-ci n'étant pas répercutée dans les bases techniques utilisées (tables périodiques). La provision peut faire l'objet de dotations supplémentaires afin d'amortir, totalement ou partiellement, les effets, sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, d'un abaissement du taux de conversion pour cause de changement de bases.

Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases

Cette provision permet de financer les mesures destinées aux personnes assurées qui avaient déjà 60 ans au 1^{er} janvier 2019, au moment de l'adaptation des paramètres techniques. A la date de leur départ à la retraite, un apport est crédité sur la part de l'avoir qu'elles ont décidé de percevoir sous forme de rente.

Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées

La taille réduite des effectifs des caisses de prévoyance fermées expose celles-ci, à moyen ou à long terme, au risque de fluctuations. Pour amortir ce risque, la provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées est relevée chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant de la prestation réglementaire d'une année.

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs



années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision est constituée afin de pouvoir, dans de tels cas, présenter un résultat pour la période concernée.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les répercussions financières exceptionnelles liées à une sinistralité inhabituelle sur l'exercice et non couvertes par la prime de risque. Le calcul est fondé sur un niveau de sécurité de 99%. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuations.

Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement et provision pour frais d'administration et majoration du risque

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à des employeurs susceptibles d'assumer les futurs frais de gestion administrative.

La provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement est destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Cette provision est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance « Effectif fermé – Administration PUBLICA » et est utilisée conformément à son but.

La provision pour frais d'administration et majoration du risque sert à financer les futurs frais de gestion administrative et inclut, en cas de reprise de bénéficiaires de rentes, une majoration pour le risque d'allongement de l'espérance de vie et pour les frais dus à un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique.

5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

A l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuations liés à la sinistralité dans les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur.

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle établie au 31 décembre 2019 (chapitre 12).

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs reposent sur les bases techniques LPP 2015 (renforcées). Le terme « renforcé » renvoie ici aux probabilités retenues dans les bases en matière de mortalité. Quant aux résultats en matière de risque, les conclusions des dernières analyses de pertes et de gains ont montré que, dans l'effectif de PUBLICA, la mortalité des bénéficiaires de rentes se situe en dessous de la valeur moyenne retenue par les bases LPP 2015. C'est pourquoi les tables de mortalité prises en compte sont les tables extrapolées pour l'année 2022. PUBLICA utilise des tables périodiques. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,0% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 0,5% pour les caisses de prévoyance fermées.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Les effets du changement de base qui est intervenu au 1^{er} janvier 2019 dans toutes les caisses de prévoyance et l'abaissement supplémentaire du taux d'intérêt technique au 31 décembre 2019 dans les caisses de prévoyance fermées sont décrits au chapitre 9.5.



5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2018	31.12.2019
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	37 230 930 410	39 095 757 042
Réserve de fluctuation de valeur	397 794 692	1 564 178 062
Fonds libres (+) / découvert (-) / fonds de roulement (+)	63 067 889	48 085 879
Fortune disponible	37 691 792 983	40 708 020 983
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	101,2%	104,1%

5.10 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'estimer les engagements de prévoyance à une valeur proche du marché et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est obtenu en évaluant les engagements au moyen des bases LPP actuelles, compte tenu de la courbe de taux des obligations de la Confédération et des tables de génération. Sont pris en compte, outre les engagements envers les bénéficiaires de rentes, les engagements potentiels envers les personnes assurées ayant déjà atteint l'âge minimum prévu par les règlements pour partir à la retraite. Ces engagements potentiels résultent des dispositions réglementaires applicables à la perception d'une rente de vieillesse avant l'âge terme ordinaire de l'AVS (de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes).

Les calculs établissent le degré de couverture économique à 86,1% (83,3% l'année précédente).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placement, dépositaires

La Commission de la caisse assume la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour arrêter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement concernant les placements et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par le service Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Leur gestion s'effectue de manière indicielle ou semi-active. Afin d'éviter les inconvénients d'une réplique intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation, des éléments actifs ayant des niveaux de tracking error relativement faibles sont autorisés. Les catégories d'actifs non liquides, tels que les placements immobiliers Suisse et International ainsi que la dette privée d'entreprise, d'infrastructure ou immobilière font l'objet d'une gestion active qui s'efforce, autant que possible, de reproduire des indices comparables.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet Asset Management. S'il arrivait que le service Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés en interne, Pictet s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

A la date critère du 31 décembre 2019, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes :



Gestion de la fortune

2019

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Confédération	semi-actif	—	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	—	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	08.12.11	interdites
Emprunts d'Etat en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	—	interdites
Emprunts d'Etat en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Etats-Unis	indiciel	—	interdites
Emprunts d'Etat en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Royaume-Uni	indiciel	—	interdites
Emprunts d'Etat en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Canada	indiciel	—	interdites
Emprunts d'Etat en AUD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Australie	indiciel	—	interdites
Emprunts d'Etat en SEK	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Suède	indiciel	—	interdites
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	—	interdites
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	—	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	22.05.14	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR ⁷	Union Investment Institutional GmbH	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (DE) ⁴	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR ⁷	Aberdeen Standard Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD ⁷	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD ⁷	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.11	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes ⁷	UBS SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	JPM EMBIG Diversified Investment Grade (USD)	indiciel	26.02.16	interdites
Dettes privées d'entreprise	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'entreprise	Prisco Capital Group Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'infrastructure	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'infrastructure	Hastings Funds Management (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	02.09.15	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	22.10.08	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	Investec Asset Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents Chine	Manulife Investment Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Chine Unhedged LOC	indiciel	18.03.19	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents Chine	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	JPM GBI-EM Chine Unhedged LOC	indiciel	18.03.19	interdites
Dettes privées immobilière	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Sur la base de la fourchette inférieure du taux d'intérêt de la BCBE pour les hypothèques variables	placements directs	—	interdites



Gestion de la fortune

2019

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Actions Suisse	Credit Suisse SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (brut) Suisse ⁵	indexé	01.12.08	interdites
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (brut) Suisse ⁵	indexé	02.12.08	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁷	Credit Suisse Funds SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁶ , Amérique du Nord (50%) ⁶ , Japon (10%) ⁶ et Pacifique hors Japon (15%) ⁶	indexé	09.11.05	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁷	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ⁶ , Amérique du Nord (50%) ⁶ , Japon (10%) ⁶ et Pacifique hors Japon (15%) ⁶	indexé	27.06.05	interdites
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	28.10.08	interdites
Actions Pays émergents ⁷	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (net) Pays émergents ⁶	indexé	19.08.10	interdites
Actions Pays émergents ⁷	Vanguard Asset Management Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (net) Pays émergents ⁶	indexé	19.08.10	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	S&P GSCI TR Métaux précieux	indiciel	02.11.09	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	London Gold Price PM Auction USD	placements directs	20.05.15	interdites
Placements immobiliers Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Immo-Index CAFI	placements directs	—	interdites
Placements immobiliers Suisse	LIVIT SA	n/c	n/c	placements directs	23.11.11	interdites
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Privera SA	n/c	n/c	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Apleona GVA AG	n/c	n/c	placements directs	01.07.14	interdites
Placements immobiliers International Panasiatique	M&G Real Estate Asia Pte. Ltd.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV Pan Asia Open End Diversified Core Fund Index (ODCI)	fonds immobiliers	10.05.16	interdites
Placements immobiliers International Australie	Dexus Wholesale Property Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	07.06.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	AMP Capital Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	01.11.15	interdites
Placements immobiliers International Australie	GPT Management Holdings Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	29.11.17	interdites
Placements immobiliers International USA	LaSalle Investment Management, Inc.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	01.03.16	interdites
Placements immobiliers International USA	PGIM Inc.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	19.09.17	interdites
Placements immobiliers International USA	RREEF America L.L.C.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	19.06.17	interdites

¹ Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

² Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

³ Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

⁴ Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

⁵ A hauteur de 100% pour l'indice MSCI Switzerland IMI pondéré en fonction de la capitalisation boursière

⁶ A hauteur de 50% pour l'indice MSCI pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 16,6% pour l'indice MSCI à volatilité minimale, de 16,6% pour l'indice MSCI Small Caps et de 16,6% pour l'indice MSCI à pondération fondamentale

⁷ Mandat dans des fonds à investisseur unique

Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. Les dispositions de ces dernières interdisent aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires.



Les titres de PUBLICA sont conservés auprès de la banque dépositaire suivante :

Global Custodian
(banque dépositaire de titres et consolidation
de toutes les valeurs patrimoniales)

J.P. Morgan (Suisse) SA
Dreikönigstrasse 21
8002 Zurich

jpmorgan.com

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Le recours à une extension au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 s'explique par le fait que les catégories d'actifs alternatifs Dette privée d'entreprise, Dette privée d'infrastructure et Dette privée immobilière sont mises en œuvre au moyen de mandats diversifiés et ne constituent pas des placements collectifs au sens de l'art. 53, al. 4, OPP 2. La sélection, la gestion et la surveillance rigoureuses de ces catégories d'actifs alternatifs est assurée par une équipe de spécialistes en placement. Des études actif-passif (asset and liability) menées régulièrement permettent, en outre, de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Les placements directs sont autorisés en vertu de l'art. 25 du règlement de PUBLICA concernant les placements et une répartition adéquate des risques à l'intérieur des catégories d'actifs est assurée.

6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

En raison du résultat d'exploitation positif, des réserves de fluctuation de valeur ont été constituées.

Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	2018	2019
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	2 526 555 338	397 794 692
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (–) du compte d'exploitation	–2 128 760 646	1 166 383 370
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	397 794 692	1 564 178 062
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	9 795 583 695	9 374 030 395
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	10 193 378 387	10 938 208 457
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	3,9%	14,3%
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	27,4%	28,0%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts : le risque de fluctuation des placements et le risque de fluctuation des engagements de prévoyance.

La partie de l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif de constitution a été fixé à 17,3% (contre 16,4% l'année précédente) de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5% et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50%) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêt sans risque. Sur l'objectif de constitution de 28,0% (27,4% l'année précédente), 10,7% (11,0% l'année précédente) sont affectés à cette partie.

6.4 Présentation des placements par catégorie d'actifs

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe au service Asset Management de PUBLICA. Ce service prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement afin de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée afin de trouver la meilleure diversification possible des transactions sur l'axe du temps, compte tenu des coûts d'opportunité et des frais de transactions.

Sur une fortune placée d'un total de 40,6 milliards de francs (hors liquidités et créances et compte tenu des impôts latents), 37,3 milliards de francs sont investis dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes et 3,2 milliards de francs dans celle des caisses de prévoyance fermées. Le reste de la fortune placée, soit un montant de 0,1 milliard de francs, est investi conformément à la stratégie de placement à faible risque adoptée par la réassurance de PUBLICA. Le détail des placements effectués au sein des différentes catégories d'actifs est présenté dans le bilan.

Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2019, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2019	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	2,7%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	5,6%	6,0%	6,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	10,3%	10,3%	8,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	3,3%	4,0%	2,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	2,3%	2,4%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	1,5%	1,6%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	1,5%	1,6%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en AUD, avec couverture du risque de change	1,5%	1,6%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en SEK, avec couverture du risque de change	1,2%	1,4%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	11,2%	12,6%	8,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,4%	1,5%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	4,7%	4,5%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6,2%	6,0%	6,0%	80%	120%
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	5,3%	5,5%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	5,3%	5,5%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	10,6%	11,1%	9,0%	80%	120%
Dette privée d'entreprise	3,0%	3,0%	3,5%	50%	150%
Dette privée d'infrastructure	2,6%	2,5%	3,5%	50%	150%
Dette privée immobilière	0,3%	0,3%	3,0%	50%	150%
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	3,2%	3,0%	3,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	5,5%	5,0%	5,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,1%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	4,1%	4,0%	4,0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	8,4%	8,0%	8,0%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	4,0%	4,0%	4,0%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse	16,6%	16,0%	16,0%	50%	150%
Actions Pays émergents	8,3%	8,0%	8,0%	50%	150%
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	2,1%	2,0%	2,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse, directs	5,9%	5,8%	7,0%	80%	120%
Placements immobiliers International, indirects	2,8%	2,5%	6,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	18,5%	17,5%	17,5%		
Total avec couverture du risque de change	81,5%	82,5%	82,5%		
Total en millions de CHF	37 333				

En ce qui concerne la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes, la part des catégories d'actifs Placements immobiliers International, Dette privée d'entreprise et Dette privée d'infrastructure a pu être renforcée au cours de l'année. La part des placements en emprunts d'entreprises et emprunts d'Etat des pays industrialisés a été abaissée en 2019.

Les risques de change liés aux placements en actions et en obligations de pays industrialisés autres que la Suisse sont couverts, respectivement à 80% (actions) et à 100% (obligations), par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons économiques, les monnaies des pays émergents ne sont pas couvertes. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent.



Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

2019, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2019	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	3,4%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	21,4%	22,7%	20,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	11,2%	11,0%	11,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	1,9%	2,2%	2,2%	50%	150%
Emprunts d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	1,3%	1,3%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	0,8%	0,9%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	0,9%	0,9%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'Etat en AUD, avec couverture du risque de change	0,8%	0,9%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'Etat en SEK, avec couverture du risque de change	0,7%	0,8%	0,8%	0%	200%
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6,4%	7,0%	7,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,2%	1,3%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	3,8%	3,8%	3,8%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	5,0%	5,0%	5,0%	80%	120%
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	6,6%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	6,5%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	13,1%	13,0%	13,0%	80%	120%
Dette privée immobilière	0,3%	0,3%	3,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	5,2%	5,0%	5,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,1%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	1,8%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	3,6%	3,5%	3,5%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	1,7%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse	7,1%	7,0%	7,0%	50%	150%
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	3,1%	3,0%	3,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse, directs	20,8%	20,0%	20,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	3,5%	3,4%	3,4%		
Total avec couverture du risque de change	96,5%	96,6%	96,6%		
Total en millions de CHF	3 200				

Les placements sont largement diversifiés au sein de chaque catégorie d'actifs. Par exemple, la catégorie d'actifs Dette privée d'entreprise directement détenue par les caisses de prévoyance ouvertes regroupe plus de 200 investissements et la catégorie d'actifs Dette privée d'infrastructure, plus de 50. Ces investissements sont répartis entre différents pays, monnaies, secteurs ou encore durées.

Les placements immobiliers internationaux détenus par les caisses de prévoyance ouvertes sont investis aux Etats-Unis, en Australie et dans la zone Asie-Pacifique, dans plusieurs fonds immobiliers diversifiés et non cotés.

Le portefeuille immobilier que PUBLICA détient directement en Suisse regroupe 73 immeubles (68 l'année précédente) et un immeuble en construction. Ce portefeuille est composé à 62% d'immeubles d'habitation, à 22% d'immeubles à usage commercial et à 16% d'immeubles à usage commercial et d'habitation (sur la base de la valeur de marché au 31 décembre 2019).

6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2019, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

31.12.2019	Valeur de remplacement nette	Equivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Equivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	14 604 921	75	0	14 912 919	0
Swaps (métaux précieux)	5 465 757	154	0	0	0
Opérations à terme sur devises	155 267 786	210	-20 587	57 020 833	0
Futures sur actions	514 832	91	0	0	0
Futures sur obligations	-812 590	196	-68	0	0

31.12.2018	Valeur de remplacement nette	Equivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Equivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	14 517 786	75	0	14 492 919	0
Swaps (métaux précieux)	12 208 634	246	0	0	0
Opérations à terme sur devises	38 393 180	304	-18 941	57 264 718	50 985 274
Futures sur actions	-2 422 869	127	0	0	0
Futures sur obligations	2 949 226	244	-11	0	0

Les swaps de taux d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de taux. Environ un tiers des investissements en métaux précieux fait l'objet d'une opération de swap sur métaux précieux. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les dividendes du portefeuille qui ont déjà été décidés, mais n'ont pas encore été distribués, sont réinvestis au moyen de futures sur indice boursier afin de maintenir un écart aussi faible que possible entre le portefeuille et le benchmark.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des devises, PUBLICA recourt à un mécanisme de prime brokerage. Fin 2019, HSBC et Deutsche Bank sont les deux FX prime brokers de PUBLICA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un de ces deux FX prime brokers qui, moyennant une commission, traite en sa qualité de contrepartie centrale toutes les opérations à terme sur devises. Par conséquent, seuls les deux FX prime brokers sont exposés au risque de contrepartie. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'Etat qui sont échangées quotidiennement.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts, ces postes sont aussi adossés à des sûretés.

Prescrite par la loi, la couverture des dérivés augmentant les engagements sous la forme de liquidités et de placements facilement réalisables fait l'objet d'une surveillance continue afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. Les dérivés diminuant les engagements sont couverts par les valeurs de base correspondantes.



6.6 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2019, les engagements de capital ouverts sont les suivants :

Engagements de capital ouverts par catégorie d'actifs

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

Catégorie d'actifs	2018	2019
Dette privée d'entreprise	103 351 694	69 627 902
Dette privée d'infrastructure	20 653 377	74 788 500
Placements immobiliers International	239 090 570	253 547 154
Total des engagements de capital ouverts	363 095 641	397 963 556

Les engagements de capital ouverts résultent du décalage dans le temps qui sépare l'engagement d'investissement et l'appel de fonds dans le cas des fonds immobiliers étrangers non cotés et des investissements en dette privée d'entreprise ou d'infrastructure.

6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et soumises à un contrôle permanent. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les emprunts d'Etat dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2019, le montant des titres prêtés s'élevait à 1419,2 millions de francs (contre 1414,1 millions de francs l'année précédente).

Les transactions de securities lending sont conformes aux directives de placement applicables aux caisses de pensions qui se réfèrent elles-mêmes à la réglementation pertinente pour les placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

6.8 Résultat net des placements

Le détail des résultats nets des différentes catégories d'actifs est présenté dans le compte d'exploitation.

6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et adéquate que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eu sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, des gains et pertes en capital ainsi que de l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le Global Custodian, ajusté en concertation avec les Asset Managers et vérifié par l'Investment Controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

Performance nette

2019, en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements ¹ en millions de CHF
Marché monétaire	–0,56%	–0,86%	0,30%	1 085
Obligations Confédération	2,03%	2,21%	–0,18%	2 781
Obligations en CHF hors Confédération	2,36%	2,46%	–0,10%	4 317
Emprunts d'Etat en EUR	1,32%	1,27%	0,05%	1 310
Emprunts d'Etat en USD	3,34%	3,58%	–0,24%	881
Emprunts d'Etat en GBP	4,79%	5,23%	–0,44%	595
Emprunts d'Etat en CAD	1,03%	1,11%	–0,08%	578
Emprunts d'Etat en AUD	4,96%	5,47%	–0,51%	584
Emprunts d'Etat en SEK	1,60%	1,79%	–0,19%	453
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	2,65%	2,80%	–0,15%	4 401
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	4,40%	4,49%	–0,09%	2 460
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	6,21%	5,83%	0,38%	2 201
Emprunts d'entreprises cotés en USD	6,20%	6,42%	–0,22%	2 192
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6,21%	6,12%	0,09%	4 393
Dette privée d'entreprise	9,52%	8,68%	0,84%	1 127
Dette privée d'infrastructure	9,86%	10,53%	–0,67%	961
Dette privée immobilière	1,55%	–0,25%	1,80%	122
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	12,68%	12,74%	–0,06%	1 367
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	8,43%	9,38%	–0,95%	2 053
Actions Suisse	31,49%	31,43%	0,06%	1 262
Actions Pays industrialisés hors Suisse	22,15%	22,36%	–0,21%	6 411
Actions Pays émergents	13,30%	13,14%	0,16%	3 081
Métaux précieux	15,70%	15,35%	0,35%	884
Placements immobiliers Suisse²	6,61%	5,04%	1,57%	2 874
Placements immobiliers International	1,75%	1,70%	0,05%	1 058
Total	8,98%	8,92%	0,06%	40 638
Total sans couverture des risques de change	9,18%	9,02%	0,16%	40 484
Caisses de prévoyance ouvertes	9,21%	9,17%	0,04%	37 333
Caisses de prévoyance fermées	6,84%	6,46%	0,38%	3 200
Réassurance	2,35%	2,46%	–0,11%	105

¹ Sans les liquidités et les créances

² Compte tenu des impôts latents



6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100%, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élève à 20,2 points de base (contre 19,1 points de base l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune se répartissent entre les principaux postes mentionnés dans le tableau suivant :

Frais de gestion de la fortune

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	2018	2019
Gestionnaires de fortune externes Titres	-24 296 157	-31 934 634
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	-6 025 964	-5 825 826
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	-157 128	-152 321
Gestionnaires de fortune internes Titres	-5 991 013	-6 435 709
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	-2 246 167	-2 492 645
Frais pour gestionnaires de fortune	-38 716 429	-46 841 135
Frais de dépôt et de gestion des dépôts	-6 545 593	-4 424 359
Frais pour dépositaires	-6 545 593	-4 424 359
Charges TER (frais TER)	-45 262 022	-51 265 493
Droit de timbre	-4 130 579	-7 533 416
Impôt à la source (non récupérable)	-17 642 859	-13 989 266
Impôts	-21 773 439	-21 522 682
Frais de courtage, commissions, autres frais	-6 750 672	-6 169 223
Frais de transaction	-6 750 672	-6 169 223
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	-28 524 110	-27 691 904
Investment Controller	-178 680	-178 782
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	-368 388	-520 346
Autres frais (frais SC)	-547 068	-699 128
Total des frais de gestion de la fortune	-74 333 201	-79 656 526
Placements moyens transparents en matière de frais	38 881 432 100	39 489 997 580
Charges TER (frais TER) en points de base	11,6	13,0
Frais de transaction et impôts en points de base	7,3	7,0
Autres frais en points de base	0,1	0,2
Frais de gestion de la fortune en points de base	19,1	20,2
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs dans le compte d'exploitation, exprimée en CHF	0	0
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%

Les frais présentés sous le poste Gestionnaires de fortune externes Immobilier intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et de gestion des dépôts, les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral, et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'Investment Controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.



PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base du paramètre des frais TER, il faut utiliser les frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 13,0 points de base (contre 11,6 points de base l'année précédente).

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais pour dépositaires en lien avec le securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à 1,1 million de francs (comme l'année précédente), sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, soit 0,3 million de francs (contre 0,4 million de francs l'année précédente), dans le spread.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions des art. 57 et 58 OPP 2 concernant les placements chez l'employeur Confédération ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, par exemple des obligations.

Les attributions à la réserve de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. La réserve de cotisations de l'employeur a notamment servi à financer en partie les frais en lien avec l'adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019.

La réserve de cotisations de l'employeur n'a pas fait l'objet de rémunération, dans la mesure où selon la pratique actuelle de PUBLICA, la rémunération intervient au taux d'intérêt LPP (actuellement de 1%) moins 1%.

Réserve de cotisations de l'employeur

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	2018	2019
Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.	43 046 669	46 351 942
Apports	2 508 000	1 843 962
Apport selon le concept de participation aux excédents de la réassurance	2 862 213	3 699 116
Attributions	5 370 213	5 543 078
Prélèvements pour le financement des cotisations	-124 544	-118 451
Financement du changement de bases	0	-20 481 301
Autres dissolutions (suite aux décisions des organes paritaires)	-1 940 396	0
Utilisation	-2 064 940	-20 599 751
Intérêts	0	0
Total de la réserve de cotisations de l'employeur au 31.12.	46 351 942	31 295 268



7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA se présente de la manière suivante :

Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2018	31.12.2019
Actif circulant	14 529 526	14 927 703
Fortune placée	2 907 679	3 286 534
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	17 437 205	18 214 237
Dettes	3 797 187	4 397 460
Fonds de roulement	13 640 018	13 816 778
Fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA	17 437 205	18 214 237

L'entreprise PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité opérationnelle et représente un capital risque en cas d'engagements opérationnels exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

7.2 Frais d'administration de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. Les postes concernant l'administration générale regroupent les charges imputables à ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les charges correspondantes figurent au chapitre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, aux postes Gestionnaires de fortune internes et Autres frais, et comme composante du poste Frais pour dépositaires.

Frais de gestion administrative

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	2018	2019
Charges de personnel	-18 796 200	-18 985 693
Frais matériels	-8 476 848	-7 879 996
Charges financières	-640	-599
Attributions à l'Asset Management	9 718 723	10 386 008
Administration générale	-17 554 964	-16 480 281
Marketing et publicité	-19	0
Organe de révision	-261 173	-218 093
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-149 822	-176 903
Autorité de surveillance	-86 754	-91 601
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA	-176 562	-176 759
Frais de gestion administrative	-18 229 295	-17 143 636
Nombre de personnes assurées	63 833	65 163
Nombre de bénéficiaires de rentes	42 668	42 301
Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	106 501	107 464
Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente	171	160

Les charges d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. PUBLICA perçoit des prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucun subside caché. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (par exemple décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

7.3 Provisions non techniques

Provisions non techniques

2019 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2018	31.12.2019
Provision pour fluctuations des frais	40 276 472	41 785 163
Impôts latents	123 753 614	144 607 808
Provisions non techniques	164 030 086	186 392 971

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Les excédents d'un montant de 1,5 million de francs (0,2 million de francs l'année précédente) sont affectés aux provisions non techniques des caisses de prévoyance. Les frais de gestion administrative non couverts sont financés par ce biais.

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, la limite supérieure de ces provisions correspond aux deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si le montant des provisions n'est pas compris dans cette fourchette, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés, sauf convention contraire, en vue de fixer de nouveaux tarifs de frais.

Le montant des impôts latents sur le portefeuille immobilier détenu directement a augmenté de 20,9 millions de francs au cours de l'exercice sous revue (hausse de 18,1 millions de francs l'année précédente). Toute modification dans ce domaine est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation, c'est-à-dire sous le poste Constitution de provisions non techniques.



8 Demandes de l'autorité de surveillance

Pour le moment, aucune demande n'a été formulée par l'autorité de surveillance. PUBLICA a été priée par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) de ne donner suite, d'ici au 30 juin 2020, à la réserve du Conseil fédéral concernant son approbation (art. 32c LPers) que de manière restrictive au sens de l'art. 50, al. 2 LPP. S'agissant des institutions de droit public, cet article prévoit depuis le 1^{er} janvier 2015 que la corporation de droit public concernée peut édicter les dispositions concernant soit les prestations, soit le financement. La prise de position de PUBLICA n'est pas encore connue ; l'ABSPF l'attend pour le 30 juin 2020.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Caisses de prévoyance présentant un découvert

Au 31 décembre 2018, deux caisses de prévoyance ouvertes présentaient un découvert, la caisse de prévoyance de la Confédération et la caisse de prévoyance du METAS. En raison de la performance supérieure à la moyenne, plus aucune caisse de prévoyance ouverte n'affiche de découvert au 31 décembre 2019. Afin de garantir que les placements soient en adéquation avec la capacité de risque des caisses de prévoyance, la Commission de la caisse a réalisé en 2018 une étude ALM complète pour les caisses de prévoyance ouvertes. Les hypothèses centrales de l'étude ALM sont vérifiées par PUBLICA sur une base annuelle.

Fin 2019, quatre des sept caisses de prévoyance fermées présentent un découvert réglementaire. Le 23 janvier 2020, la présidence de la Commission de la caisse a chargé l'organe de direction d'élaborer un document cadre sur l'assainissement des caisses de prévoyance fermées dans la mesure où les possibilités dont disposent les effectifs fermés de bénéficiaires de rentes pour sortir d'une situation de découvert par leurs propres moyens sont limitées et vont rendre nécessaire un soutien financier supplémentaire. Au printemps 2020, la Commission de la caisse adressera un courrier au Département fédéral des finances pour lui exposer la nécessité d'agir et lui proposer différentes solutions envisageables pour assainir les caisses de prévoyance fermées.

9.2 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

9.3 Procédures juridiques en cours

Les litiges actuellement pendants concernent des cas particuliers et ne soulèvent aucun problème d'ordre systématique.

9.4 Sorties collectives

Les sorties collectives sont mentionnées au chapitre 1.6.

9.5 Abaissement du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2019

Au 1^{er} janvier 2019, PUBLICA a changé de bases et abaissé à 2% (2,75% auparavant) le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance ouvertes et à 1,25% (2,25% auparavant) celui des caisses de prévoyance fermées. En raison de la nouvelle directive technique DTA 4 de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance fermées a de nouveau été abaissé au 31 décembre 2019, portant ce dernier à 0,5%. Cette mesure a entraîné une réduction globale du degré de couverture des caisses de prévoyance fermées de 5,6%.

La Commission de la caisse et les organes paritaires des caisses de prévoyance ont, dans la limite de leurs possibilités financières, adopté des mesures d'amortissement.



Le changement de bases a eu pour conséquence l'adaptation à cette date des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Les degrés de couverture présentés ci-après montrent les effets de ces adaptations au 1^{er} janvier et l'évolution des différentes caisses de prévoyance jusqu'à la date du bilan au 31 décembre 2019 :

Degré de couverture après adaptation des paramètres techniques

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, en %

Caisses de prévoyance ouvertes avec un employeur	31.12.2018	01.01.2019	31.12.2019
Domaine des EPF	101,8%	98,8%	105,6%
IPI	101,2%	101,3%	107,6%
Swissmedic	101,5%	101,5%	109,1%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	100,1%	97,9%	105,6%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	101,9%	101,9%	108,9%
FINMA	101,1%	101,1%	108,1%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	101,0%	98,7%	105,9%
PUBLICA	101,8%	99,2%	107,3%
Sillon Suisse SA	100,3%	99,6%	106,3%
Musée national suisse MNS	103,7%	101,0%	107,4%
METAS	99,9%	98,6%	105,1%
Caisses de prévoyance ouvertes communes			
Confédération	99,9%	96,8%	103,6%
Organisations affiliées	104,4%	101,4%	108,9%
Total des caisses de prévoyance ouvertes	100,4%	97,4%	104,2%
Caisses de prévoyance fermées avec un employeur			
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires	107,7%	98,5%	95,6%
Effectif fermé – Confédération	107,0%	99,4%	99,1%
Effectif fermé – Swisscom	105,1%	97,9%	97,7%
Effectif fermé – Ruag	109,8%	102,0%	102,6%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse	111,0%	103,2%	102,2%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	114,1%	109,3%	111,1%
Caisses de prévoyance fermées communes			
Effectif fermé – Organisations affiliées	105,3%	97,9%	96,7%
Total des caisses de prévoyance fermées	107,1%	99,7%	99,4%
Degré de couverture consolidé	101,2%	97,9%	104,1%

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler.



11 Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Audit

Hofgut
CH-3073 Gümligen-Berne

Case postale
CH-3000 Berne 15

Téléphone +41 58 249 76 00
Téléfax +41 58 249 76 17
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse de la
Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la Commission de la Caisse

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne
*Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse*

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA s'élève au 31 décembre 2019 à 104.1%. La Caisse fédérale de pensions PUBLICA comprend 20 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles quatre se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour les œuvres de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100%, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons

- que la Commission de la Caisse assume, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous le chiffre 9.1;



*Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne
Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse*

- que la Commission de la Caisse respecte, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que la Commission de la Caisse nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Autres circonstances

Nous attirons en outre l'attention sur le fait qu'à la date de notre rapport, la Commission de la Caisse a élaboré, les mesures nécessaires pour rétablir la couverture complète, mais que celles-ci n'ont pas encore été décidées et mises en œuvre. Nous renvoyons à ce propos aux explications dans l'annexe, sous le chiffre 9.1.

KPMG SA

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Andreas Schneider
Expert-réviseur agréé

Berne, le 1 avril 2020





12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

ALLVISA | VORSORGE

Mandat

La Commission de la caisse de l'institution collective PUBLICA (ci-après « Caisse de pension ») a mandaté Allvisa SA de l'établissement d'une expertise actuarielle selon l'art. 52e LPP au 31 décembre 2019.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons

- que nous avons obtenu l'agrément prévu à l'art. 52d LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP ;
- que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 et aux directives de la CHS PP D-03/2013 ;
- que cette expertise actuarielle est établie conformément aux principes et directives de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions. La directive technique DTA 5 « Exigences minimales lors de l'examen de l'institution de prévoyance conformément à l'art. 52e al. 1 LPP » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, notamment, est mise en œuvre ; les directives de la CHS PP D-03/2014 l'ont rendue obligatoire et en ont étendu le champ d'application à l'ensemble des experts agréés en matière de prévoyance professionnelle. La directive technique DTA 7 « Examen selon l'article 52e LPP d'institutions de prévoyance comptant plusieurs œuvres de prévoyance » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions est respectée elle aussi.

Documents à disposition et jour déterminant

La gérance de la Caisse de pension nous a transmis les données des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes nécessaires à nos calculs.

Calcul du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel

Nous avons vérifié les calculs qu'a effectués la Caisse de pension pour déterminer le montant du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel. Nous pouvons confirmer que ces montants sont exacts :

– Total capital de prévoyance des personnes assurées	CHF	17'602'409'957
– Total capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	CHF	20'558'186'613
– Total provisions techniques	CHF	935'160'473

ALLVISA | VORSORGE**Confirmation de l'expert**

Conformément aux tâches incombant à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons qu'**au 31 décembre 2019** à notre avis :

- les bases techniques LPP 2015 (tables périodiques 2022) applicables sont adaptées à la situation de la Caisse de pension ;
- le taux de couverture consolidé prévu à l'art. 44 OPP 2 se monte à 104.1 % ;
- le taux de couverture économique consolidé se monte à 86.1 % ;
- d'un point de vue consolidé, la Caisse de pension offre suffisamment de garanties de pouvoir remplir ses engagements (art. 52e al. 1 let. a LPP) ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance ouvertes se monte à 104.2 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance ouvertes oscillent entre 103.6 % et 109.1 % ;
- les caisses de prévoyance ouvertes présentent une tolérance au risque limitée ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance fermées se monte à 99.4 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance fermées oscillent entre 95.6 % et 111.1 % ;
- les caisses de prévoyance fermées présentent une tolérance au risque limitée ;
- quatre caisses de prévoyance fermées présentent un découvert ;
- d'un point de vue consolidé, la réserve de fluctuation de valeur atteint 14.0 % de l'objectif fixé ;
- les provisions techniques correspondent au règlement sur la détermination de la politique de constitution des provisions d'après l'art. 48e OPP 2 et la Caisse de pension a pris suffisamment de mesures de sécurité supplémentaires d'après l'art. 43 OPP 2 ;
- les dispositions actuarielles réglementaires traitant des prestations et du financement correspondent aux dispositions légales (art. 52e al. 1 let. a LPP) ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité) sont suffisantes.

Au 31 décembre 2019, la Caisse de pension applique un taux d'intérêt technique de 2.00 % aux caisses de prévoyance ouvertes et un taux d'intérêt technique de 0.50 % aux caisses de prévoyance fermées. En tenant compte de la nouvelle directive technique DTA 4 de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, nous considérons que les taux d'intérêt actuellement utilisés ne sont pas adaptés.

Recommandations

Étant donné que le taux d'intérêt technique actuel n'est approprié ni pour les caisses de prévoyance ouvertes ni pour les caisses de prévoyance fermées, compte tenu de la nouvelle DTA 4, et que les taux de couverture des caisses de prévoyance ouvertes et fermées diminuent en fonction de la valeur attendue, nous recommandons à la Commission de caisse de définir une procédure et un calendrier. Ceux-ci doivent préciser jusqu'à quand une éventuelle réduction du taux d'intérêt technique et/ou un éventuel passage à des tables de génération doivent être décidés et mis en œuvre. Étant donné que les nouvelles bases techniques LPP 2020 devraient être disponibles fin 2020 ou début 2021, nous recommandons à la Commission de caisse de procéder à la mise en œuvre effective en utilisant les nouvelles bases techniques LPP 2020.

**ALLVISA | VORSORGE**

Au 31 décembre 2019, quatre caisses de prévoyance fermées présentent un découvert. Les caisses de prévoyance fermées ne comptant plus d'assurés, elles ne présentent qu'une capacité d'assainissement très limitée. Les mesures d'assainissement possibles consistent uniquement à réduire les expectatives de prestations des bénéficiaires de rentes (au niveau des prestations minimales de la LPP) et/ou à bénéficier de versements de l'employeur ou de garanties de la Confédération. Pour cette raison, nous recommandons à la Commission de la caisse de nouer le dialogue avec la Confédération.

En lien avec la stabilité de la Caisse de pension, nous recommandons à la Commission de caisse d'examiner le moment où des mesures (telles qu'une fusion des caisses de prévoyance ou la formation d'une communauté de risque) visant à améliorer la stabilité financière des caisses de prévoyance (ouvertes ou fermées) en ce qui concerne leur petit effectif de bénéficiaires de rentes s'avèrent nécessaires. La Commission de caisse a déjà abordé cette question lors de sa réunion de réflexion en janvier 2020.

Zurich, le 1^{er} avril 2020

Christoph Plüss
Dr. phil. II
Expert en caisses de pensions CSEP

Brigitte Terim
Dr. sc. math. ETH
Experte en caisses de pensions CSEP



Impressum

Editrice

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
pomona., Viège

Graphisme

pomona., Viège

Berne, mai 2020



Nous vous remercions de votre intérêt.

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Tél. 058 485 21 11
Fax 058 485 21 13
info@publica.ch
publica.ch

